



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

47^e séance plénière

Jeudi 27 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

*En l'absence du Président, M. Biegman (Pays-Bas),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/49/1)

M. Bhatia (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nous tenons à féliciter le Président, M. Essy, de son accession à la présidence en cette phase cruciale du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Le débat à propos du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/49/1) nous paraît une occasion propice de dire comment nous entrevoyons l'ONU à la veille de son cinquantième anniversaire et à l'approche du XXI^e siècle.

Je voudrais, pour commencer, dire publiquement combien mon gouvernement apprécie l'autorité et l'énergie que M. Boutros Boutros-Ghali a injectées dans le fonctionnement de l'Organisation. Sa profonde compréhension des problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale en cette phase critique de son histoire est un précieux atout. Nous rendons hommage aux efforts qu'il fait pour donner une nouvelle image aux Nations Unies, en tenant compte des complexités individuelles innombrables que l'on peut relever chez les États Membres et de la nécessité de prendre les décisions par consensus.

Le rapport du Secrétaire général est le résultat de laborieux efforts. Dès l'introduction, le Secrétaire général s'emploie à corriger l'impression que l'Organisation des Nations Unies se consacre, avant tout, au maintien de la paix. Il insiste sur le fait que l'ONU concentre son attention sur une paix dont le fondement est le développement. L'Inde est vivement préoccupée par cette impression erronée qu'a relevée le Secrétaire général, car nous sommes fermement convaincus que la même priorité et la même attention doivent être accordées à la paix et au développement dans l'ordre du jour des Nations Unies. On se rappellera que, prenant la parole à la 14^e séance de l'Assemblée générale, le 3 octobre dernier, le chef de la délégation indienne a déclaré que l'Assemblée générale, grâce à sa participation internationale et conformément à son mandat global, devrait mettre en avant cette approche d'ensemble et la traduire en actes.

Tandis que nous débattons du rapport du Secrétaire général dans le contexte du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à la veille du XXI^e siècle, nous devrions peut-être nous concentrer sur les problèmes que nous transférerons sans doute du passé au XXI^e siècle. Il importe de bien comprendre ces problèmes pour que l'ONU puisse jouer le rôle que nous lui assignerons. Les Nations Unies sont constituées d'États souverains, et le premier des défis à relever sur la voie de l'édification de la nation fondée sur le pluralisme, c'est avant tout celui du développement, qui est énorme. Ne pas relever ce défi signifierait une pauvreté et des inégalités

plus grandes encore, ce qui ne ferait qu'engendrer de nouvelles tensions. Les autres problèmes majeurs sont la préservation de l'environnement, la menace à l'unité et à la paix des États et le fanatisme fondamentaliste, dont les causes n'ont rien à voir avec la religion.

Le rapport annuel du Secrétaire général s'attaque courageusement aux problèmes dont j'ai parlé. La position de mon gouvernement sur les questions en jeu et sur les moyens de les régler a été énoncée en détail dans la déclaration que le chef de la délégation indienne a faite le 3 octobre 1994 dans le cadre du débat général.

Les efforts de mon gouvernement pour évoluer en fonction des changements historiques survenus ces dernières années ont consisté essentiellement à adapter les idées positives, les procédés et les techniques disponibles aux besoins précis de l'Inde. Ce faisant, nous n'avons pas l'intention d'oublier nos propres traditions et les circonstances qui nous sont particulières. Les problèmes sont communs, mais pour réussir, les solutions uniformes doivent, en toute équité, tenir obligatoirement compte des situations nationales.

En outre, les solutions doivent être souples. Comme l'a un jour déclaré le Premier Ministre de l'Inde :

«L'Inde est consciente du changement, mais elle veut maintenir un équilibre, ou ce que l'on appelle un juste milieu.»

Nous pensons qu'aux Nations Unies, nous devons aussi arriver à un «juste milieu collectif» qui traduise le génie de nos traditions individuelles et qui aille de pair avec les exigences d'un développement économique rapide, d'une paix durable et d'un monde moderne.

L'Organisation des Nations Unies s'emploie aujourd'hui à maintenir la paix dans différentes régions du monde. Faute d'une vision commune en cette époque de l'après-guerre froide, les résultats qu'elle a obtenus sont inégaux. En dépit de la fin de la guerre froide, l'idée persiste que d'une manière ou d'une autre, des considérations liées à l'équilibre des forces continuent d'influencer le processus de prise des décisions aux Nations Unies. Les notions d'équilibre des forces et de maintien de droits exclusifs pour les États militairement et économiquement puissants persistent. Certains commentateurs éminents continuent de prétendre que, comme au siècle dernier, le nouvel ordre mondial doit procéder de la réconciliation et de l'équilibrage d'intérêts nationaux opposés. Il faut regretter non seulement que de telles idées existent, mais aussi qu'elles continuent d'in-

fluencer les activités de la communauté internationale. Pour que la communauté internationale réussisse à maintenir la paix et la sécurité internationales, il faut veiller à ce que les buts et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies soient respectés, non seulement par les États Membres, mais aussi par l'Organisation elle-même et ses institutions spécialisées.

Si j'ai choisi de parler du rapport du Secrétaire général en termes philosophiques, c'est parce que je crois que notre débat sur son rapport nous offre une nouvelle occasion de tirer les leçons de nos erreurs passées et d'orienter l'Organisation dans une direction qui nous permettrait d'établir ensemble un nouvel ordre mondial caractérisé par une équité, une paix et une prospérité réelles pour tous les peuples et toutes les nations.

Avant de terminer, je voudrais, au nom de ma délégation, m'associer à la déclaration faite ce matin par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Kalpagé (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom de la délégation de Sri Lanka, remercier sincèrement le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. Le rapport de l'an dernier a été décrit par le Secrétaire général lui-même comme «le plus long rapport ... présenté à l'Assemblée générale ... depuis longtemps» (A/48/1, par. 26). Je voudrais décrire le rapport de cette année comme un compte rendu complet et bien conçu des activités multiples et ambitieuses de l'Organisation, à un moment particulièrement complexe de son évolution.

Le Président du Mouvement des pays non alignés, parlant au nom des pays non alignés, a fait du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation une analyse à laquelle ma délégation souscrit dans ses grandes lignes.

Comme il ressort de l'introduction au rapport, le Secrétaire général s'est attaché à faire en sorte que l'accent mis jusqu'à présent sur les priorités politiques de l'après-guerre froide porte désormais sur un aspect plus fondamental, voire moins spectaculaire : les préoccupations en matière de développement. L'accent mis sur le développement n'ignore pas les réalités politiques et ne s'en écarte pas. En fait, le Secrétaire général s'efforce d'aller jusqu'à la racine de l'instabilité politique :

«l'attention de plus en plus grande que l'Organisation accorde au développement, comme fondement de la paix.» (A/49/1, par. 1)

Le rapport couvre tout l'éventail des activités mondiales et régionales des Nations Unies — activités en matière de développement, préoccupations sociales et humanitaires, protection des droits de l'homme, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix, désarmement, et ainsi de suite. De l'avis de ma délégation, il importe particulièrement que chacun de ces domaines particuliers ne soit pas considéré comme une entité distincte devant être traitée séparément. Nous considérons que toutes ces questions sont étroitement liées entre elles comme elles sont intrinsèquement liées à l'objectif ultime de l'Organisation — le bien-être de l'humanité dans toutes ses dimensions. Dans son rapport, le Secrétaire général lui-même définit cinq dimensions du développement qu'il considère comme étroitement imbriquées, fonctionnant conjointement et se renforçant mutuellement. La paix, l'économie, l'environnement, la société et la démocratie font partie d'un tout.

Tous ces aspects sont d'une importance cruciale pour tous les États. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies a peut-être plus de raison d'être pour les petits pays en développement, plus vulnérables que les autres aux effets des changements énormes qui continuent de se produire. Ces pays sont tenus de compter lourdement sur les Nations Unies, même au niveau le plus élémentaire, pour préserver leur indépendance et leur souveraineté et les mettre à l'abri de toute intervention extérieure indésirable.

Les petits pays ne sont pas seulement les bénéficiaires subjectifs des bienfaits des Nations Unies. En réalité, par leur participation active aux travaux de l'Organisation, ils contribuent aux buts et principes communs de la Charte. Dans un monde où l'interdépendance est passée de l'abstraction à la réalité — réalité que nous sommes tous obligés d'accepter —, la fonction de l'Organisation des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les actions des nations est devenue encore plus centrale. L'Organisation reste un parlement dont toutes les unités nationales souveraines de la famille humaine ont besoin de faire partie. Dans une telle situation, le rôle joué par le Conseil de sécurité ressemble beaucoup aux fonctions d'un cabinet d'une démocratie parlementaire.

L'intérêt porté aux travaux du Conseil de sécurité, et en fait l'intérêt à en devenir membre, ne découle pas seulement de la crainte que les petits États puissent être laissés en marge des décisions vitales touchant leurs populations. L'Organisation des Nations Unies, plus qu'à aucun autre moment de son histoire, non seulement est davantage sollicitée dans l'exécution de ses fonctions traditionnelles mais se consacre désormais à des activités radicalement

nouvelles, qui, plus que jamais, affectent profondément tous les États. C'est ce qu'indique très clairement le rapport du Secrétaire général.

C'est dans ce contexte que l'établissement d'un Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres revêt une importance particulière. Le Secrétaire général a noté que, bien que les discussions au sein du Groupe aient été constructives, elles n'ont pas donné lieu à des recommandations concrètes. Toutefois, le message lancé par le Groupe de travail ne doit pas être ignoré. Nous sommes heureux que le Président de l'Assemblée générale ait veillé à ce que le Groupe de travail à composition non limitée poursuive son mandat pendant la session actuelle également. Nous espérons que dans son rapport de l'an prochain le Secrétaire général sera en mesure d'indiquer, dans ses conclusions, que le Conseil de sécurité est devenu plus transparent dans ses méthodes, de nature plus représentative et donc, en somme, plus efficace dans son fonctionnement.

Face au nombre croissant des conflits, l'utilisation de l'instrument du maintien de la paix a augmenté en fréquence, en diversité, en complexité et en coût. Certains efforts de maintien de la paix ont totalement réussi et d'autres pas. Certains ont prêté à controverse. Il y a également eu des situations dans lesquelles les efforts de maintien de la paix n'ont pas pu se concrétiser à temps. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que ces revers ne doivent pas nous amener à renoncer à cet instrument utile. Toutefois, l'expérience montre que les opérations de maintien de la paix ne sont pas une panacée universelle. Ce qu'il faut, c'est une approche consultative et non palliative. Il faut faire un choix et agir au cas par cas. Nous partageons donc l'avis du Secrétaire général selon lequel beaucoup d'enseignements peuvent être tirés des revers subis par les opérations actuelles au moment de définir une politique pragmatique.

Le Secrétaire général a lui-même fait remarquer que certains conflits ne peuvent simplement pas être circonscrits, encore moins réglés, au moyen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a également des situations où les intérêts politiques de pays donnés, plutôt que les mérites objectifs de la situation, semblaient dicter qu'il fallait agir ou ne pas agir. Les coûts du maintien de la paix ont augmenté sensiblement. Tous les États Membres doivent partager ces coûts, tandis qu'un nombre restreint d'États Membres prennent les décisions sur le maintien de la paix. Cela pose la question de l'obligation redditionnelle et de la responsabilité qui incombent au Conseil de sécurité. La

capacité de l'ONU et de ses institutions est utilisée au maximum pour qu'elles puissent faire face aux obligations de maintien de la paix. Cela a parfois donné lieu à l'établissement de priorités qui nuisaient aux activités de développement des Nations Unies.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation sera l'occasion appropriée pour l'ONU de se consacrer à nouveau à l'exécution de son mandat indénié d'action collective en faveur du développement, de la croissance économique et de la prospérité pour tous. Le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra l'année du cinquantième anniversaire, nous fournira une possibilité qu'il ne faut pas manquer de saisir. Nous espérons donc que le débat international préparatoire sur la question critique du développement et de la démocratisation ira au-delà de la répétition des positions connues. Le Sommet devrait déboucher sur un programme d'action réaliste qui encourage la prospérité pour tous. Dans le monde entier, la tendance à la démocratisation risque d'être inversée si une nouvelle approche du développement n'est pas adoptée et si les causes sous-jacentes de conflit ne sont pas traitées. Sans développement, il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables. En 1995, nous devons nous efforcer de rallier un consensus international créateur sans revenir à la rhétorique d'une époque dépassée.

L'Organisation des Nations Unies continue de se heurter à une crise financière. Les mouvements de trésorerie restent critiques. Un sentiment de désespoir émane des propos du Secrétaire général lorsqu'il affirme :

«Du fait du caractère imprévisible et irrégulier des contributions acquittées par les États Membres, il est devenu extrêmement difficile de gérer l'Organisation avec efficacité.» (A/49/1, par. 103)

Ma délégation appuie les mesures spécifiques énoncées dans le rapport pour encourager les États Membres à respecter les obligations prises au titre de la Charte.

Pour gagner du temps, ma délégation s'abstiendra de discuter de questions précises, telles que le Moyen-Orient, l'apartheid et le maintien de la paix, à propos desquelles le Secrétaire général fait rapport d'une évolution positive.

Il y a également plusieurs autres questions qui menacent l'efficacité de l'ONU. Ma délégation se réservera le droit de prendre la parole sur ces questions lorsqu'elles seront examinées dans le cadre des points pertinents de l'ordre du jour.

Dans un monde international en rapide évolution, il est difficile de prédire l'avenir. Cependant, comme le Secrétaire général le déclare :

«Les difficultés et les possibilités extraordinaires que présente la situation actuelle exigent un engagement total.» (*Ibid.*, par. 795)

Dans l'année à venir du cinquantième anniversaire, il faut saisir l'occasion de donner un nouvel élan, une nouvelle vision, à l'Organisation des Nations Unies.

M. Tsepkala (Biélorus) (*interprétation du russe*) : La délégation de la République du Biélorus exprime sa profonde gratitude au Secrétaire général pour l'élaboration et la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation pendant l'année écoulée (A/49/1). Ce rapport contient certainement une analyse profonde et détaillée des activités des organes de l'Organisation des Nations Unies et des départements du Secrétariat pendant l'année écoulée et, en outre, définit un concept de solution aux tâches les plus difficiles auxquelles est confrontée l'ONU à ce stade, c'est-à-dire comment atteindre les buts énoncés dans la Charte. Nous notons l'élaboration scientifique et philosophique du concept du développement en tant que moyen d'assurer le progrès à long terme pour toute l'humanité et nous appuyons pleinement l'idée selon laquelle le développement est une conception pluridimensionnelle qui comporte un certain nombre de catégories mondiales conceptuelles. Il s'agit d'un processus qui traite de domaines d'activité humaine, tels que la paix, l'économie, l'environnement et la sphère sociale, avec sa composante politique la plus importante, à savoir la démocratie. Il est essentiel que, en période d'intensification des conflits et des effusions de sang dans tant de régions du monde, le Secrétaire général mette l'accent, dans son rapport, sur les causes de ces conflits. Les conflits, notamment les conflits les plus brutaux, éclatent dans les régions du monde qui connaissent une famine affreuse et des désordres civils et où les droits de l'homme sont violés.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a connu une période dynamique de transition caractérisée par une réévaluation des possibilités découlant du maintien de la paix, du développement et de la coopération entre États. Il est donc normal que l'ONU n'ait pas été à l'écart de ce processus. Ses organes principaux et subsidiaires, qui font actuellement l'objet d'une restructuration, s'adaptent à de nouvelles situations tandis que certains organes, ayant atteint leurs nobles objectifs, cèdent la place à d'autres qui ont à faire face à des tâches aussi difficiles.

Le Conseil de tutelle et le Comité spécial contre l'apartheid en sont de bons exemples. La Commission du développement durable figure parmi ces nouveaux organes.

La République du Bélarus a déjà exprimé ses vues sur la réforme de l'ONU. Nous préconisons une organisation plus efficace, plus dynamique et plus démocratique qui agisse en tant que centre de coordination des activités des États aux niveaux mondial, régional et national. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, cela ne pourra être réalisé que si l'Organisation peut s'adapter rapidement à la nouvelle situation. À cet égard, nous appuyons les idées du Secrétaire général en ce qui concerne les principaux organes de l'Organisation, y compris le Conseil de tutelle.

Le succès des activités et de l'application des décisions de l'ONU dépend, dans une large mesure, de ce que fait le Secrétariat. La République du Bélarus se félicite de la restructuration du Secrétariat à laquelle procède le Secrétaire général, dans le but de le rendre plus rationnel et d'assurer un système plus strict d'obligation redditionnelle et une meilleure hiérarchie. Nous espérons que cela conduira à une utilisation plus économique des ressources financières.

Le Secrétaire général, dans le rapport que nous examinons, fait état, de façon judicieuse, du lien indéniable entre la paix et le développement. La tenue de nombreuses conférences internationales sur le développement montre que la paix est fondée sur le développement, les activités humanitaires et le respect des droits de l'homme. Ces conférences sont tenues à un moment où les conflits connaissent une escalade, et ce n'est pas un hasard. En tentant d'extirper les causes sous-jacentes de conflit, la communauté internationale doit constamment aborder les questions de développement, y compris le développement durable des petits États insulaires, la question de la réduction des dangers inhérents aux catastrophes naturelles et des questions de population, de logement et de développement social. Notre République a participé à plusieurs conférences internationales sur ces questions et contribué à l'élaboration des recommandations adoptées.

La plupart de ces événements et conférences ont été axés sur les intérêts et les besoins des pays en développement. Le Bélarus accepte ces circonstances particulières et reconnaît les besoins de ce groupe de pays, principalement des moins avancés et des plus vulnérables écologiquement. Nous avons toujours appuyé et continuerons d'appuyer les initiatives internationales en faveur de ces pays.

Nous notons aussi que des mesures ont été prises dans l'intérêt de pays dont l'économie est dans une phase de

transition, bien qu'elles n'aient pas été très importantes. Mais nous ne pouvons pas accepter que l'ONU accorde peu d'attention aux conditions spécifiques caractérisant les économies en transition. À l'instar d'autres groupes d'États, celles-ci ont leurs propres besoins et leurs propres problèmes dans le cadre de leur effort pour effectuer la transition vers un développement durable, et leurs intérêts légitimes devraient être pris en compte. C'est nécessaire également en raison de l'évolution négative des événements liée à la période intérimaire de transition entre une économie centralisée et une économie de marché : l'application inopportune et limitée de mesures pour la protection et la restauration de l'environnement dans certains pays durant cette période de transition peut avoir des conséquences mondiales négatives sur le développement durable dans diverses parties du monde. Il existe de sérieux obstacles à l'intégration dans l'économie européenne et mondiale, dont la plupart ne sont pas à caractère économique et constituent les vestiges de stéréotypes issus de la guerre froide. Néanmoins, les économies en transition, dont celle du Bélarus, déploient des efforts soutenus pour créer des systèmes économiques ouverts à orientation de marché.

La délégation du Bélarus remercie le Secrétaire général d'attirer l'attention dans son rapport sur les opérations de secours menées à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Le rapport signale à juste titre que c'est au Bélarus que «la contamination radioactive provoquée par l'accident de Tchernobyl a été la plus forte», et il mentionne les «conséquences que continuent de subir de nombreux habitants» (A/49/1, par. 343). Cependant, comme le Secrétaire général le note également, une grave pénurie de ressources financières affecte le travail de l'Équipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl. À ce sujet, la délégation du Bélarus remercie sincèrement le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl des mesures qu'il a prises pour mobiliser l'aide permettant de surmonter les conséquences de la catastrophe. En particulier, nous le remercions d'avoir envoyé des lettres aux directeurs d'entreprises privées dans le monde entier pour leur demander de contribuer à résoudre les problèmes résultant de l'accident. Le Gouvernement de la République du Bélarus espère qu'une réponse adéquate sera apportée à ces demandes et que des ressources additionnelles seront consacrées à l'opération de secours pour Tchernobyl.

Passant maintenant au chapitre IV du rapport du Secrétaire général, qui traite de la diplomatie préventive et du règlement des différends, ma délégation tient d'abord à souligner l'importance de l'«Agenda pour la paix» (A/47/277), qui offre un fondement conceptuel au débat sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internatio-

nales après la fin de la guerre froide. En fait, le rapport a été le point de départ de nombreuses réformes spécifiques au sein du système des Nations Unies. Nous nous félicitons donc des mesures prises par le Secrétaire général, conformément à la résolution 47/120 de l'Assemblée générale et à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité. Nous estimons que l'efficacité, la rationalisation et la transparence des opérations et des activités de maintien de la paix seront accrues grâce à l'organisation par des représentants du Secrétaire général de séances d'information destinées aux membres du Conseil de sécurité, à une meilleure coordination de la part du Secrétariat en matière de prise et de mise en oeuvre de décisions sur les activités de maintien de la paix, à l'adoption de mesures sur la création d'un mécanisme d'alerte rapide pour des situations pouvant menacer la paix et la sécurité internationales, et à l'élaboration de mesures pour renforcer la capacité de l'Organisation de se préparer pour des opérations de maintien de la paix et de les exécuter.

Nous nous félicitons des conclusions tirées par le Secrétaire général selon lesquelles les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la diplomatie préventive et du maintien de la paix

«n'ont aucune mesure avec le coût monstrueux d'une guerre, sur le plan humain et sur le plan matériel, ou avec les montants, moins gigantesques mais substantiels néanmoins, nécessaires pour déployer une opération de maintien de la paix une fois que les hostilités ont éclaté.» (A/49/I, par. 411)

Sur la base de cette conclusion, le Secrétaire général a accordé la priorité à la diplomatie préventive et au maintien de la paix. Cela est pleinement conforme aux observations faites par les représentants du Bélarus sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix. À long terme, nous devrions tenter de nous concentrer exclusivement sur la diplomatie préventive et n'engager des opérations de maintien de la paix que dans des circonstances exceptionnelles.

Le Bélarus apporte actuellement une contribution plutôt modeste aux activités de l'ONU relatives à la gestion des crises et au règlement des conflits : nous avons dépêché des spécialistes pour observer le déroulement d'élections. Toutefois, nous reconnaissons l'existence d'une pénurie de personnel militaire et autre pour les opérations de maintien de la paix. Ce fait a été souligné par le Secrétaire général lorsqu'il s'est rendu au Bélarus en avril dernier, et il est consigné dans le rapport dont nous sommes saisis. Nous

prenons des mesures pour répondre en termes concrets et positifs à cette préoccupation. La question de la participation de contingents militaires du Bélarus à des opérations de maintien de la paix est présentement examinée par nos autorités législatives et exécutives.

Nos brèves observations sur le chapitre IV du rapport témoignent de notre appui aux activités de l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement des conflits. Par ailleurs, la plus grande participation de l'ONU au règlement d'un nombre croissant de conflits exerce des pressions excessives sur les ressources financières et humaines de l'Organisation. Compte tenu de la crise financière à long terme qu'affronte l'ONU, cette pression excessive peut représenter une menace pour l'Organisation. Il pourrait survenir un moment où l'ONU ne sera simplement pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, ce qui rendra encore plus difficile le règlement de tout conflit et entamera sérieusement la crédibilité de l'Organisation. De plus, l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU aboutit invariablement à un accroissement important du fardeau financier s'exerçant sur les Membres de l'Organisation, qui pourrait devenir trop lourd pour certains. Cela concerne principalement les pays dont la contribution ne reflète pas la capacité économique réelle. Malheureusement, la République du Bélarus est un de ces pays.

Nous comprenons ainsi la préoccupation du Secrétaire général au sujet de la difficile situation financière de l'Organisation. Nous comprenons que, en raison de l'imprévisibilité et de l'irrégularité du versement de leurs contributions par les États Membres, il est extrêmement difficile de gérer efficacement l'Organisation. Cependant, nous pouvons difficilement accepter des mesures telles que la collecte d'intérêts sur les contributions en retard. Cela n'aidera pas vraiment l'ONU à faire face à sa crise financière, mais débouchera plutôt sur une augmentation des contributions non versées par des États Membres, notamment lorsque les dettes financières envers l'ONU résultent de la situation économique difficile que vivent lesdits États Membres. L'endettement et la crise financière qui en découle pour l'ONU constituent en eux-mêmes un type de conflit et, comme pour tout autre conflit, nous devons en examiner les causes sous-jacentes si nous voulons le régler. Nous croyons qu'un des principaux problèmes réside dans l'application de règles dépassées pour la mise au point du barème des quotes-parts pour le budget ordinaire et pour les opérations de maintien de la paix, qui ne reflète pas le principe fondamental de la capacité de paiement des États. Nous croyons qu'il s'agit là d'une des causes principales de la crise financière.

L'établissement d'une base législative saine pour les activités financières de l'Organisation contribuerait de façon substantielle aux préparatifs du cinquantième anniversaire des Nations Unies, et nous nous félicitons du chapitre du rapport qui traite du sujet.

Enfin, une fois de plus je voudrais exprimer notre appui à l'ONU alors qu'elle est engagée dans sa nouvelle phase d'activités visant à atteindre les objectifs du développement dans toutes ses dimensions, ce qui conduirait à l'élimination des racines des conflits, à la création d'un nouveau système de coopération internationale et à l'établissement d'une base solide pour une ère de sécurité, de justice et de créativité au profit de l'humanité tout entière.

M. Lamamra (Algérie) : Permettez-moi d'exprimer, au nom de la délégation algérienne, mes vives félicitations au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rapport substantiel qu'il a présenté à l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit de participer à un débat sur un rapport dont la teneur ne se limite pas à passer en revue les actions de l'Organisation au titre de l'année écoulée, mais qui comporte des propositions et des idées, parfois novatrices, appelant une réflexion plus avant afin d'en évaluer l'impact sur le fonctionnement et l'efficacité de notre organisation.

Le caractère particulièrement dense de ce rapport dénote la vitalité de l'Organisation des Nations Unies et le caractère irremplaçable de son rôle et de sa vocation, en tant que lieu où s'expriment et se pratiquent le dialogue et la coopération entre les États. Ceci rend, d'un autre côté, l'examen approfondi et attentif de ce document quelque peu laborieux. Aussi me limiterai-je à faire quelques commentaires sur les parties du rapport qui revêtent un caractère crucial au regard de notre situation de pays en développement, attaché plus que jamais à faire de l'ONU le vecteur de la coopération multilatérale au service du développement. Dans cet esprit l'Algérie se reconnaît pleinement dans les observations et suggestions qu'a faites ce matin le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et de ses États membres.

Le rapport du Secrétaire général représente un outil précieux pour l'appréciation de la volonté de la communauté internationale et de sa détermination de donner une expression concrète aux décisions et autres recommandations qu'elle aura laborieusement négociées et adoptées. Il constitue de ce fait un test de crédibilité pour les professions de foi maintes fois réaffirmées quant à la volonté de ses Membres de faire de l'Organisation

«un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes»,

comme le stipule l'Article 1 de la Charte.

L'Organisation des Nations Unies s'apprête à célébrer dans la solennité le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cet événement confère au rapport du Secrétaire général de cette année une portée et une signification particulières. Il représente plus qu'un bilan annuel d'activité de l'Organisation. On ne peut, en effet, s'empêcher d'apprécier ce document en rapport avec les missions originelles des Nations Unies et au regard de leurs réussites et de leurs échecs, comme du point de vue de leur capacité de répondre aux aspirations des peuples des Nations Unies qui ont choisi de conjuguer leurs efforts en vue de l'édification d'un monde plus harmonieux et plus solidaire. Ce regard critique sur l'action des Nations Unies et sur leurs réalisations imparfaites ne doit cependant pas faire perdre de vue cette vérité incontournable que les États Membres en assument la responsabilité principale. Comme il ne doit pas faire oublier que les difficultés et les défaillances sont dues, en partie, aux sollicitations de plus en plus nombreuses adressées à l'Organisation, qui est contrainte d'intervenir désormais dans des domaines variés et de faire face à des situations de crise toujours plus complexes, alors que dans le même temps elle connaît une crise financière des plus aiguës.

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement chargée pour l'Organisation des Nations Unies. Des succès indéniables ont été réalisés et des percées significatives ont été obtenues dans la négociation et l'examen de certaines autres questions. L'accueil de la nouvelle Afrique du Sud au sein de l'Assemblée générale représente une victoire politique éclatante pour notre organisation, dont la position de fermeté sur les principes adoptés il y a 20 ans s'est ainsi trouvée récompensée.

La restructuration du système des Nations Unies est entrée dans sa phase cruciale. L'adoption de la résolution 46/264 relative à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a, malgré ses imperfections, permis à cet organe véritablement démocratique et universel une certaine réappropriation de ses prérogatives de coordination et de supervision de l'ensemble des activités des Nations Unies.

Les débats sur la réforme du Conseil de sécurité ont mis en exergue la nécessité d'une représentation équitable accompagnée d'une réforme en profondeur de ses méthodes de travail et du processus de prise de décisions. C'est le lieu de rappeler ici notre attachement à une réforme du Conseil de sécurité qui garantirait l'équité dans la représentation, la

transparence et la démocratie dans le fonctionnement du Conseil, ainsi qu'une efficacité plus grande qui résulterait d'une légitimité mieux assurée et mieux affirmée.

Le recours de plus en plus fréquent à la Cour internationale de Justice pour le règlement des différends représente une tendance saine et positive qui atteste d'un changement dans l'attitude des sujets du droit international à l'égard de l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Il dénote également une prise de conscience quant aux vertus de l'édification d'un ordre international régi par le droit. La coopération qui s'est instaurée entre la Cour et le Conseil de sécurité à l'occasion du règlement heureux du litige portant sur la bande d'Aouzou prouve que l'on peut compter sur des retombées positives sur la paix et la sécurité internationales chaque fois que les potentialités de tous les organes des Nations Unies en matière de règlement pacifique des différends sont mises à contribution.

Le Conseil économique et social restructuré a tenu sa première réunion cette année. La session de fond a été une expérience enrichissante. La tendance fâcheuse à la marginalisation et à la réduction de la participation des pays en développement — et de l'Afrique en particulier — au sein de cet organe et au sein de ses organes subsidiaires représente cependant pour nous un motif de préoccupation légitime.

Certaines des initiatives prises par le Secrétaire général dans le cadre de la restructuration du Secrétariat dans le but d'en accroître l'efficacité et la rationalité dans la gestion des ressources sont louables et bénéficient de notre appui. Il est cependant impérieux que les départements du Secrétariat ayant la charge des questions économiques et sociales tiennent compte toujours davantage des besoins des pays en développement et se mettent résolument à l'écoute de leurs demandes. Nous tenons à exprimer par ailleurs notre soutien aux initiatives du Secrétaire général visant à la décentralisation des activités des Nations Unies dans les secteurs économique et social au profit, notamment, des commissions économiques régionales, dont le potentiel considérable n'a toujours pas été réalisé.

L'«Agenda pour le développement» doit offrir, en principe, avec l'«Agenda pour la paix» un cadre institutionnel et opérationnel intégré pour l'action des Nations Unies. Je tiens à ce sujet à réaffirmer notre attachement à une approche intégrée dans la prise en charge des problèmes de paix et de développement. Nous partageons à cet égard le point de vue du Secrétaire général sur la nécessité de repenser le concept de développement par la mise en oeuvre d'une politique susceptible de favoriser en profondeur les

progrès de la personne humaine. Nous estimons également, comme le Secrétaire général, que le temps est venu de cesser d'agir sur les conséquences ou de réagir face à l'urgence pour entreprendre des actions sérieuses et susceptibles de jeter les bases d'un développement durable. Le prochain Sommet mondial pour le développement social représente, à cet égard, une occasion privilégiée que l'humanité se doit de saisir pour aboutir à un programme d'action ambitieux et compatible avec les défis et problèmes majeurs de notre temps.

Force est de reconnaître que les progrès réalisés dans l'élaboration des concepts et des politiques, voire des instruments institutionnels et juridiques, sont altérés par une crise financière chronique due à des arriérés de contributions et à un recul inquiétant des ressources consacrées au développement.

La délégation algérienne partage à cet égard pleinement la préoccupation exprimée à maintes reprises par le Secrétaire général, préoccupation qui ressort avec clarté dans le rapport de cette année.

L'accumulation d'arriérés de contributions place notre organisation, en effet, dans une situation précaire et diminue considérablement ses capacités d'action et de travail. Les premières manifestations de cette crise se font déjà sentir dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les conséquences dangereuses de réductions ou de retraits de forces de maintien de la paix pour des raisons financières sont connues : des pays tels que la Somalie et le Rwanda pourraient, à moins d'une solution politique, retomber dans des tragédies effroyables. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent, alors que des conflits dévastateurs et meurtriers se multiplient, assumer leur responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États.

Les ressources consacrées aux activités opérationnelles en matière de développement et aux secours humanitaires continuent, elles aussi, à baisser dangereusement et compromettent le financement de nouveaux projets en faveur des pays en développement. Cette tendance malencontreuse risque de mettre en cause des pans entiers de la coopération économique multilatérale au service du développement. Le mode de financement actuel, basé sur des contributions volontaires, doit être, par conséquent, revu dans un sens garantissant fiabilité et prévisibilité des ressources financières mobilisables.

Sur un autre plan, le parachèvement du processus de décolonisation, qui demeure l'une des tâches prioritaires de notre organisation, n'a pas connu cette année d'avancées significatives. De nombreux peuples et territoires se trouvent toujours sous la domination étrangère et attendent que les Nations Unies assument leur responsabilité conformément à la Charte et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. C'est le cas du peuple du Sahara occidental, qui aspire à l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance à travers un référendum juste, libre et crédible, conduit par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine. Aucun facteur adverse ne devrait détourner les Nations Unies de cette mission.

L'examen et la lecture du rapport du Secrétaire général présentent cette particularité de nous éclairer et de nous aider à prendre conscience de l'ampleur des problèmes et des défis à relever. Il est heureux que nous y trouvions chaque année des motifs de satisfaction qui renforcent davantage notre conviction quant à la validité de la mission des Nations Unies et au caractère universel de leur message.

Il faut espérer que le rapport de l'année prochaine qui coïncidera avec le cinquantenaire des Nations Unies comblera davantage les attentes et nourrira davantage l'espérance.

Mme Flores (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation (A/49/1). La délégation de l'Uruguay estime que son examen à l'Assemblée générale donne aux États Membres des Nations Unies une excellente occasion d'échanger leurs points de vue sur le fonctionnement de l'Organisation, afin d'évaluer les résultats atteints et de fixer les principes directeurs de son orientation future.

Une idée fondamentale est exprimée dans l'Introduction, qui, à notre avis, a inspiré l'ensemble du document : il faut s'efforcer de démontrer qu'il est faux de prétendre que les Nations Unies consacrent leurs efforts quasi exclusivement au maintien de la paix.

Par une description des activités de l'Organisation au cours des 12 derniers mois, le rapport tend à prouver que l'Organisation joue un rôle considérable non seulement dans le domaine du maintien de la paix, mais aussi dans les domaines économique et social.

Ma délégation partage de façon générale l'approche adoptée dans le rapport, bien qu'elle estime qu'il serait fort intéressant d'approfondir les diverses notions énoncées dans

le document. Dans ce contexte, l'approche globale et intégrée des objectifs originaux de l'Organisation, à savoir la paix, la justice, les droits de l'homme et le développement, doit être complétée par l'adoption de mesures concrètes qui en assurent la mise en oeuvre complète.

Au premier paragraphe de l'Article 1 de la Charte, la paix est reconnue comme un but fondamental de l'Organisation. Le souci d'identifier les mesures visant à renforcer et rendre plus efficace la capacité des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, a été à l'origine de l'«Agenda pour la paix». Dans ce document ont été abordées des questions fondamentales telles que celles mentionnées au paragraphe 400 du présent rapport, dont certaines restent encore sans solution. Nous pourrions mentionner, par exemple, l'application de l'Article 50 de la Charte.

En ce qui concerne les questions ponctuelles évoquées dans le chapitre correspondant du rapport du Secrétaire général, à savoir l'élargissement de la diplomatie préventive et le règlement des différends, il s'agit de mettre en relief la création et le bon fonctionnement du Centre d'opérations. Le travail accompli par les fonctionnaires de ce centre a amélioré les communications entre les missions sur le terrain, le siège et les pays fournisseurs de troupes. L'Uruguay, comme pays fournisseur de troupes, estime que le fonctionnement du Centre est vital pour améliorer au maximum les informations transmises aux pays fournisseurs. C'est pourquoi nous avons été surpris par la décision de suspendre la distribution des rapports hebdomadaires relatant les événements principaux touchant les missions sur le terrain, qui étaient particulièrement utiles aux missions et permettaient de bien connaître les événements survenus pendant la période passée en revue.

Nous tenons aussi à exprimer notre satisfaction devant les dispositions prises pour créer le noyau d'une équipe de planification, certainement utile pour planifier une opération au cours de ses étapes initiales et coordonner de manière intégrée les divers éléments liés à l'opération. On pourrait en dire autant des efforts consacrés au renforcement du personnel du Bureau du Conseiller militaire du Secrétaire général.

En ce qui concerne les rapports du Secrétariat avec les gouvernements fournisseurs de contingents, ma délégation juge très positives les initiatives tendant à multiplier les réunions des pays fournisseurs avec les bureaux pertinents de chaque mission dans les diverses régions. Sans préjudice de telles réunions, dans le cadre du travail du Conseil de sécurité, il faudrait également mettre en relief la proposition

qui figure au document S/1994/1063, dont l'objet est d'améliorer la participation des pays fournisseurs aux consultations qui ont lieu, notamment quand elles traitent des aspects fondamentaux des différents mandats.

Avec le temps, nous constatons que la paix et le développement sont deux notions étroitement liées. On a dit que la paix est un facteur clef dans le processus de développement et que la paix et la sécurité internationales, par ailleurs, ne pourront être assurées qu'en éliminant les causes sous-jacentes de conflit. Le développement économique et social est donc perçu comme la base de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

La communauté internationale souhaite favoriser le progrès économique et social pour tous les peuples. Cette volonté a été exprimée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/181, du 22 novembre 1992, qui a donné lieu au rapport intitulé «Agenda pour le développement». Malgré l'importance indéniable de la question, nous ne disposons pas encore de propositions fermes pour l'adoption de politiques et de mesures qui reflètent un plan d'action concret et efficace.

L'Organisation ne joue plus le rôle de protagoniste lorsqu'il est question de problèmes macro-économiques et financiers. Ses travaux doivent compléter les efforts que font les pays en développement pour recouvrer autant que possible les privilèges établis par la Charte dans le domaine du développement économique.

Une sous-section du rapport est consacrée à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ma délégation prend note des événements survenus dans ce domaine au cours de l'année écoulée. Elles ont eu pour effet de mettre en valeur l'efficacité de l'Organisation et sa capacité de fonctionner. On entendait, en la créant en 1964, faire jouer à la CNUCED un rôle important dans le domaine de la coopération économique. Bien que nombre de ces questions relèvent actuellement de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et que, dans le passé, elles aient relevé de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il reste que la CNUCED est la seule instance qui dispose d'une vue d'ensemble du développement ainsi que d'un mandat et d'une juridiction qui lui permettent d'aborder un large éventail de questions importantes dans le contexte de l'interdépendance mondiale.

C'est pourquoi, selon nous, la CNUCED doit être revitalisée; elle doit recouvrer ses fonctions dans les domaines de la coordination, de l'analyse et des négociations de

politiques économiques mondiales et être renforcée pour devenir un instrument d'assistance technique pour les pays en développement.

De plus, ma délégation croit que la CNUCED doit servir de catalyseur dans la création d'un nouveau consensus international et de nouveaux types de coopération entre les pays développés et les pays en développement. Il faut également mentionner l'adoption de mesures administratives qui sont indispensables au renforcement de la CNUCED, notamment des mesures relatives à la nomination du secrétaire général de cet organe.

Dans un autre domaine, la délégation de l'Uruguay appuie l'initiative prise par le Secrétaire général de nommer un conseiller qui serait chargé d'améliorer la coordination des activités opérationnelles dans le domaine du développement, notamment de renforcer le système de coordonnateurs résidents. Le conseiller introduirait un élément de cohérence dans le domaine des politiques et améliorerait la coordination au sein des Nations Unies, en particulier entre les départements au Siège, les commissions régionales et les fonds et programmes de l'Organisation.

Le paragraphe 194 du rapport mentionne que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été prié de concentrer ses interventions dans les six domaines suivants : lutte contre la pauvreté, gestion du développement, coopération technique entre pays en développement, environnement et gestion des ressources naturelles, participation des femmes au développement et technologie au service du développement. L'Uruguay suggère d'encourager l'élaboration de mécanismes pour évaluer les résultats obtenus.

Le paragraphe 101 du rapport traite d'un point inquiétant : la crise financière que traverse présentement l'Organisation. Le Secrétaire général a souligné que la situation de trésorerie demeure critique dans toute l'Organisation, particulièrement pour les opérations de maintien de la paix. Cette situation découle principalement du fait que certains États Membres continuent de ne pas honorer leur obligation légale de verser intégralement et ponctuellement leur contribution. Ma délégation partage également l'avis déjà exprimé, à savoir que si tous les États Membres s'acquittaient de leurs arriérés le problème serait réglé.

À cet égard, ma délégation croit comprendre que si les contributions étaient déterminées en fonction de la capacité de payer des États, l'impact du paiement du quota serait le même pour toutes les économies nationales. Cette question devrait être discutée en profondeur avec la participation la

plus étendue possible. Le débat sur cette question à la Cinquième Commission sera certainement très utile.

Enfin, ma délégation voudrait mentionner plusieurs problèmes juridiques qui sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général — le rôle de la Cour internationale de Justice (CIJ); l'approbation par l'Assemblée générale d'un accord sur l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982; et l'approbation par la Commission du droit international du projet de statut d'une cour criminelle internationale permanente.

Présentement, il y a 186 États parties au Statut de la CIJ, et 58 États ont déclaré qu'ils reconnaissent la juridiction contraignante de la Cour au titre des paragraphes 2 et 5 de l'Article 36 du Statut.

L'Uruguay a été le premier pays à signer la clause optionnelle acceptant cette juridiction. En 1921, nous avons adhéré à la Cour internationale de Justice permanente, et, au titre du paragraphe 5 de l'Article 36 du Statut de la CIJ, cette déclaration reste applicable à la Cour internationale de Justice.

À l'Assemblée générale, ma délégation a suivi avec une grande attention la présentation par le Président de la CIJ, M. Mohammed Bedjaoui, du rapport de la Cour. Nous convenons avec le Président de la Cour qu'en dépit du regain d'intérêt pour la juridiction de la Cour observé ces dernières années, la question fondamentale est de savoir non pas si cet organe a été très occupé mais s'il occupait sa juste place dans le système pour le maintien de la paix, telle qu'établie par la Charte.

L'Uruguay, pays maritime, attache une grande importance à l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Mon pays était l'un des auteurs de la résolution 48/263, qui contient l'accord sur l'application de la partie XI. Nous avons été guidés à cet égard par la volonté de veiller au respect de la nature unitaire de la Convention de 1982 et d'assurer une participation et un appui universels aux normes et aux principes énoncés dans la Convention.

Ma délégation est satisfaite des travaux qui ont été effectués par la quarante-sixième session de la Commission du droit international. En particulier, nous nous félicitons de la conclusion du projet de statut d'une cour criminelle internationale permanente. Bien que l'Uruguay préconise un tribunal qui jouirait d'une juridiction contraignante et

exclusive, il estime que c'est déjà un progrès important dans le domaine du développement du droit international.

Ma délégation espère qu'avec le cinquantième anniversaire de la fondation de cette organisation, la force directrice qui a conduit en 1918 à la fondation de la Ligue des nations et en 1945 à la création des Nations Unies guidera maintenant toute la communauté internationale et qu'elle nous permettra de relever les défis auxquels nous devons faire face au cours du prochain siècle.

M. Shah (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Organisation (document A/49/1).

Les vues déjà exprimées par le Président du Mouvement des pays non alignés, l'Ambassadeur de l'Indonésie, et par le Président du Groupe des 77, l'Ambassadeur de l'Algérie, rejoignent totalement celles de la délégation du Pakistan. Le rapport détaillé du Secrétaire général témoigne de ses remarquables qualités intellectuelles et de la perception qu'il a de ses activités axées sur la recherche de solutions aux multiples crises mondiales. Le rapport souligne les nombreuses réalisations de l'Organisation et les problèmes de l'heure qui demandent une réaction immédiate de la part de l'Assemblée.

Le précédent rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement» et celui qui nous est soumis actuellement contiennent tous deux une fine analyse des multiples facettes du développement ainsi que du potentiel exceptionnel de notre organisation pour forger un consensus mondial sur une action multilatérale et sur une méthode intégrée englobant tous les éléments des problèmes liés au développement. Selon nous, les liens établis dans le rapport entre la paix, la croissance économique, la protection de l'environnement, des conditions sociales saines, la démocratie et le développement sont tout à fait justifiés. Nous pensons également que la définition de la sécurité du monde d'aujourd'hui n'est plus limitée aux questions de territoire et d'armes, mais inclut maintenant le bien-être économique, la préservation de l'environnement et la protection des droits de l'homme. Comme le souligne à juste titre le Secrétaire général, un lien direct existe entre d'une part la paix et la sécurité internationales, et d'autre part le développement.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour penser que le Sommet mondial pour le développement social et la prochaine célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation nous offrent des possibilités historiques. Ces

possibilités devraient être utilisées pour renforcer la coopération mondiale et pour trouver de nouveaux moyens d'appliquer les objectifs inscrits à l'origine dans la Charte — justice, droits de l'homme et développement — afin d'établir une base solide pour la paix et la sécurité internationales.

Nous apprécions vivement qu'aux paragraphes 541 et 542 de son rapport, le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ait attiré l'attention de la communauté mondiale sur les tensions et la menace à la paix découlant des problèmes au Jammu-et-Cachemire. Nous nous félicitons de sa détermination d'utiliser tous les moyens possibles pour faciliter la recherche d'une solution durable à l'un des conflits non résolus les plus anciens, un conflit toujours inscrit à l'ordre du jour des Nations Unies. Malgré les assurances et les engagements des dirigeants indiens, le droit à l'autodétermination est, depuis 1947, refusé à la population opprimée du Jammu-et-Cachemire. Le monde a été témoin d'un règne de terreur sans précédent, qui a foulé aux pieds les droits de l'homme des civils dans cette région. Quarante-cinq mille Cachemiriens ont été tués, et des milliers d'autres ont été torturés ou arbitrairement arrêtés.

Les tensions suscitées par ce différend menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Selon ma délégation, la communauté internationale se doit d'intervenir pour trouver une solution juste et pacifique au différend du Jammu-et-Cachemire. C'est pourquoi le Pakistan a accepté l'offre de bons offices du Secrétaire général afin de faciliter le règlement de ce différend. Nous espérons que l'Inde fera de même.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.

M. Muthaura (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à adresser mes félicitations au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rapport détaillé qu'il a présenté à l'Assemblée sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année passée. Nous apprécions vivement les qualités brillantes et créatives dont il continue à faire preuve à la tête de l'Organisation. Le Kenya l'assure de sa coopération et de son soutien dans sa difficile tâche.

Le Secrétaire général a dressé un tableau très documenté des activités de l'Organisation au cours des 12 derniers mois, notamment celles concernant la mise en oeuvre des résolutions des organes des Nations Unies. Il a également exposé en détail sa vision des problèmes que l'Organisation devra affronter dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement durable et de la justice sociale.

Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général pour reconnaître que le succès des Nations Unies dans l'accomplissement de leur mission continuera de dépendre essentiellement de l'engagement des États Membres et de l'opinion publique en général envers l'Organisation. Avec la fin de la guerre froide, un nouvel appui s'est manifesté en faveur de l'Organisation, d'où la nécessité de saisir cette occasion pour renforcer son autorité morale dans la poursuite des nobles objectifs consacrés dans la Charte.

Les Nations Unies, comme toute autre organisation, ne peuvent fonctionner efficacement sans une solide assise financière. En tant que Membres de l'Organisation, il est de notre responsabilité à tous de faire en sorte que les contributions mises en recouvrement soient réglées en temps voulu et que le budget de l'Organisation soit en rapport avec les exigences et les responsabilités que lui imposent l'ensemble de ses Membres.

Le Kenya se félicite que le Secrétaire général ait souligné la nécessité d'équilibrer les crédits budgétaires destinés au maintien de la paix et de la sécurité et ceux alloués au développement social et économique. Nous constatons avec intérêt que le Secrétaire général a exprimé une préoccupation particulière sur la nécessité de renforcer les liens entre l'assistance d'urgence, la réadaptation et le développement à long terme. Nous le félicitons d'avoir nommé l'administrateur du Programme de développement des Nations Unies, M. James Speth, pour participer à la recherche visant à l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles pour le développement. À cet égard, la stratégie envisagée pour renforcer les activités des Nations Unies aux niveaux régional et national est particulièrement bienvenue.

Alors que les Nations Unies établissent un bilan à l'occasion du prochain cinquantième anniversaire de l'Organisation et définissent une stratégie pour l'avenir, le Kenya pense qu'une méthode d'approche complète dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement continu et de la justice sociale est la façon la plus efficace d'aller de l'avant. L'élaboration des moyens aux niveaux régional et national, dans la mesure où ils sont liés aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'une mobilisation générale de la population à l'appui des activités des Nations Unies et la réaction de l'Organisation face aux préoccupations locales, nationales et régionales, sont des nécessités qui ne sauraient trop être soulignées.

Je voudrais ici faire quelques observations sur certains points précis du rapport du Secrétaire général. Nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent dans la ré-

forme entreprise en vue d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement administratif de l'Organisation. Le chapitre II du rapport du Secrétaire général, intitulé «Mettre en oeuvre une stratégie concertée» souligne, notamment, la responsabilité accrue qui incombe au Conseil de sécurité compte tenu des nombreux défis lancés à la paix et à la sécurité internationales qu'on lui demande de relever. Depuis la fin de la guerre froide, la communauté internationale est plus confiante dans le rôle de l'Organisation. Dans ce contexte, la réforme du Conseil de sécurité revêt une importance et une urgence cruciales.

Ma délégation se félicite de la décision qui a déjà été prise par l'Assemblée de proroger le mandat du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et ma délégation attend avec intérêt les conclusions de ses travaux au cours de la présente session. Les débats intensifs qui ont déjà eu lieu à ce sujet ont amplement souligné la nécessité de réformer d'urgence le Conseil, non seulement pour accroître son efficacité et sa transparence et améliorer ses méthodes de travail, mais également pour élargir sa composition afin qu'il reflète de façon plus réaliste et plus équitable la représentation générale de l'Organisation.

Il est absolument indispensable que le Conseil reflète une représentation géographique équitable. Ma délégation a déjà exprimé son point de vue, au titre du point 33 de l'ordre du jour de l'Assemblée, et attend avec intérêt de participer aux travaux du Groupe.

Nous nous félicitons des dispositions que le Secrétaire général a déjà prises pour aider le Conseil dans ses délibérations, y compris la désignation de son conseiller spécial, ayant rang de Secrétaire général adjoint, comme son représentant personnel auprès du Conseil.

Au chapitre III de son rapport, le Secrétaire général explique que le développement, l'action humanitaire et les droits de l'homme sont les fondements de la paix. Se fondant sur l'«Agenda pour le développement» présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en juin 1994, l'Assemblée a consacré plusieurs séances à l'examen approfondi de cet agenda. Des discussions animées sur cet agenda ont aussi eu lieu lors des Auditions mondiales sur le développement, tenues en juin dernier par le Président de l'Assemblée générale, ainsi que lors de la session du Conseil économique et social qui a également eu lieu en juin 1994.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition présentée par le Secrétaire général de renforcer les liens

entre l'aide d'urgence, le relèvement et le développement à long terme. La décision du Secrétaire général de charger l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de l'aider à améliorer la coordination des activités de développement satisfait tout particulièrement notre délégation. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU a un rôle important à jouer dans les questions de développement. Si la communauté des donateurs et les institutions de Bretton Woods ont un rôle important à jouer à cet égard, l'expérience de nombreux pays en développement, y compris le mien, montre que ces organisations ont tendance à imposer — sans en avoir l'intention — des politiques qui tendent à avoir des effets très négatifs sur les membres vulnérables de la société. Les programmes d'ajustement structurel, bien qu'ils soient habituellement nécessaires, doivent s'accompagner de filets de protection afin d'amortir pour les groupes vulnérables les conséquences néfastes qui accompagnent d'ordinaire ces programmes.

À cet égard, nous attendons avec intérêt les prochaines conférences mondiales importantes où certaines de ces questions seront débattues en détail. En particulier, le Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu à Copenhague l'année prochaine, doit préparer un programme d'action pour la communauté internationale dans ce domaine vital. Cette Conférence doit tenir compte du fait que l'amélioration de la situation sociale des gens n'est possible que si elle s'accompagne en général d'une amélioration des conditions économiques.

Ma délégation a noté avec une grave préoccupation l'observation qui figure au paragraphe 188 du rapport, à savoir que les ressources destinées aux activités opérationnelles de l'Organisation ont fortement baissé, notamment celles allouées à certaines organisations dont les mandats ont une importance critique pour les pays en développement, telles que le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le rapport du Secrétaire général montre clairement qu'il est nécessaire de renforcer la capacité de ces organisations pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités accrues, comme le prévoit notamment le chapitre 38 d'Action 21. Au paragraphe 181 du rapport, il est précisé spécifiquement qu'en dépit des recommandations précises d'Action 21, à savoir que le PNUE doit avoir accès à des services d'experts plus nombreux et disposer de ressources financières supplémentaires, la pénurie de ressources continue de faire obstacle à ses activités dans un certain nombre de domaines comme

l'énergie, l'hygiène de l'environnement, l'atmosphère et l'évaluation de l'environnement.

Nous notons également dans le rapport que la pénurie de ressources demeure l'obstacle le plus important auquel se heurte Habitat dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'Habitat II. Les ressources de base du PNUD se sont contractées de 15 %, et le montant des contributions versées à l'UNICEF a nettement baissé en 1993, avec une réduction de 150 millions de dollars par rapport au montant record de 688 millions de dollars atteint en 1992. Les contributions au FNUAP ont diminué de 18,4 millions de dollars en 1993 par rapport à leur niveau de 1992, soit 238 millions de dollars.

Cette situation ne doit pas se prolonger. Il est manifeste que les ressources de l'Organisation continuent d'être orientées vers les budgets de maintien de la paix et d'aide humanitaire, aux dépens du développement. Nous voulons réaffirmer ce que le Secrétaire général a lui-même fait remarquer, à savoir que le développement doit recevoir la priorité, puisqu'il constitue l'un des fondements de la paix.

S'agissant plus particulièrement du PNUE, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que ce programme assure le secrétariat de cinq conventions internationales : la Convention sur la diversité biologique; la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

En outre, le Programme continue de coordonner et d'appuyer 13 programmes pour des mers régionales, dont 9 sont fondés sur des conventions régionales.

Le PNUE a ainsi acquis une expérience considérable dans l'aide à apporter aux conventions sur l'environnement. La Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement a également souligné le rôle du PNUE en tant qu'agence chef de file dans le système des Nations Unies en matière d'environnement. En conséquence, nous sommes convaincus que les secrétariats permanents des nouvelles conventions sur l'environnement devraient également être situés au siège du PNUE, à Nairobi; il s'agit de la diversité biologique, des changements climatiques et de la désertification. Cela serait tout à fait conforme aux souhaits de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil d'administration du PNUE, qui ont régulièrement

demandé le renforcement, l'harmonisation, la rentabilité et l'accroissement de l'efficacité du PNUE, et, en fait, de tous les autres programmes des Nations Unies.

En ce qui concerne la section D du chapitre III, intitulé «L'impératif humanitaire», le Secrétaire général décrit les mesures qu'il a mises en place pour renforcer la coordination entre les divers participants aux activités humanitaires, politiques et de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous voudrions souligner que l'ONU doit renforcer ses capacités de réagir à des situations exigeant une diplomatie préventive afin d'éviter des catastrophes comme celle dont nous avons été récemment témoins au Rwanda.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport complet et prospectif sur l'activité de l'Organisation (A/49/1).

Le rapport met clairement en évidence les défis et les possibilités qui se présentent à l'Organisation dans un monde de plus en plus complexe. Il décrit également les mesures importantes prises dans de nombreux domaines au cours de l'année écoulée pour renforcer le rôle et le fonctionnement de l'Organisation afin qu'elle puisse relever efficacement ces défis et tirer parti de ces possibilités.

Le Secrétaire général souligne que le nouveau contexte international et le caractère pluridimensionnel des défis appellent une action multilatérale et une approche intégrée, ce dont nous convenons. L'objectif commun doit être de coopérer à la paix en renforçant de manière coopérative la sécurité sous tous ses aspects.

Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, le sénateur Gareth Evans, l'a déclaré au cours du débat général :

«La distinction entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part, a trop souvent donné lieu à des débats stériles et inutiles et à des tentatives de favoriser l'un de ces éléments au détriment de l'autre en tant qu'objectifs clefs de l'ONU. Tout concept moderne viable de paix internationale, sans parler de la paix à l'intérieur des États, doit reconnaître les liens mutuels indissolubles qui les unissent : il ne peut y avoir de paix durable sans développement ni de développement sans paix.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séance plénières, 15e séance, p. 8*)

Pour toutes ces raisons, l'Australie se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général, qui ont abouti à l'Agenda pour le développement, lequel fait suite à l'«Agenda pour la paix». Entre autres considérations importantes, il reconnaît le lien qui existe entre la paix et le développement et qu'un développement équitable élimine nombre des conditions socio-politiques qui sont à l'origine des menaces à la paix. Il met l'accent — et c'est très important — sur les êtres humains pris séparément en tant que sujets et bénéficiaires de nos efforts de développement. Il reconnaît que les économies doivent être au service de l'individu.

Nous sommes heureux également que le Secrétaire général ait mis l'accent sur la coopération internationale en faveur de la sécurité humaine mondiale, par exemple dans les domaines de l'aide humanitaire d'urgence, de la gestion efficace et des questions sociales clefs qui constituent l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement social.

Un effort mieux intégré s'imposera de toute évidence — en particulier de la part du système des Nations Unies — car de lui dépend la réalisation des objectifs énoncés dans l'Agenda pour le développement. Il est impérieux d'améliorer la capacité du système de concevoir et d'appliquer des programmes de développement social et économique d'une façon plus coordonnée et cohérente, notamment en trouvant les moyens qui permettraient aux institutions de Bretton Woods et aux organismes des Nations Unies de collaborer plus étroitement. Mais il faut faire plus encore, en prévoyant notamment d'apporter des modifications à la principale structure décisionnelle du Secrétariat de l'ONU. Une réforme de fond des organismes intergouvernementaux du système des Nations Unies a été mise au point et est en cours d'application, mais tel n'est pas le cas s'agissant du Secrétariat. Malgré les récentes modifications opportunes — y compris, en particulier, la nomination du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les activités opérationnelles —, l'Australie estime qu'il existe toujours de solides arguments en faveur de la création d'une nouvelle direction collégiale composée de quatre secrétaires généraux adjoints qui collaboreraient avec le Secrétaire général et seraient respectivement responsables des affaires économiques et sociales, de la paix et de la sécurité, des opérations humanitaires, de l'administration et de la gestion.

Une capacité effective de diplomatie préventive est l'un des principaux éléments nécessaires au fonctionnement de tout système de sécurité collective. Aussi notons-nous avec plaisir que le rapport du Secrétaire général contient un chapitre circonstancié sur l'élargissement du rôle de l'ONU

dans le domaine de la diplomatie préventive et du règlement des conflits, où, comme le signale le rapport, des progrès considérables ont été accomplis dans plusieurs domaines depuis la publication d'«Agenda pour la paix».

L'Australie est convaincue que l'ONU peut et doit faire davantage dans ce domaine pour empêcher que les différends ne dégénèrent en conflits armés. Cela peut être fait dans le monde d'aujourd'hui; cela doit être fait, et les preuves que la prévention est non seulement préférable mais aussi moins coûteuse ne manquent pas. Afin de donner un nouvel élan à ce processus, nous proposons de présenter à la présente session un projet de résolution sur le renforcement de la diplomatie préventive. Nous croyons comprendre qu'il existe un vaste appui en faveur de la création par l'ONU d'un solide mécanisme de diplomatie préventive destiné à développer sa capacité — telle qu'envisagée par ses fondateurs et énoncée à l'Article 33 de la Charte — de servir d'agent actif dans le règlement pacifique des différends.

L'Organisation pourrait travailler plus efficacement dans ce domaine si elle dotait son personnel de nouvelles compétences en matière de règlement et de gestion des conflits. Nous louons les efforts déployés à cette fin par l'Organisation grâce à l'octroi de bourses par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et l'Australie continuera de soutenir cette formation. Nous proposons que l'ONU crée au sein du Secrétariat un service de règlement des conflits. Nous préconisons un renforcement du Département des affaires politiques et un accroissement de la coordination, un partage de l'information et une capacité d'alerte rapide parmi et entre les différents organismes du système des Nations Unies. Il conviendrait aussi de recourir davantage aux ressources des États Membres et d'établir des liens plus étroits avec les arrangements régionaux de sécurité.

Ces organisations et ces arrangements régionaux peuvent à eux seuls jouer un rôle très utile, mais il ne faut toutefois pas trop en attendre, la capacité de la plupart d'entre eux ne pouvant rivaliser avec celle des organismes mondiaux pour ce qui est de mobiliser des ressources aux fins du maintien de la paix ou, à l'autre bout de l'échelle, de trouver aux crises des règlements militaires. Ils peuvent néanmoins offrir aux parties aux conflits un cadre constructif et exempt d'affrontement.

Nous notons avec satisfaction les réunions qui ont eu lieu récemment pour renforcer les approches régionales, en particulier la récente réunion inaugurale du forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

(ANASE), dont l'objectif évident est de développer une diplomatie préventive dans la région de l'Asie-Pacifique. Nous espérons que, comme l'Australie, d'autres pays envisageront d'explorer les possibilités qui s'offrent de créer des centres de paix et de sécurité régionaux et de faire progresser ces objectifs dans le cadre d'organisations régionales ou de l'ONU elle-même, ou des deux.

Le rôle que peut jouer la diplomatie préventive en matière de sécurité collective est vital. Au début de cette semaine, par exemple, l'Assemblée a adopté une résolution qui traite de la situation dans la République centrafricaine du Burundi, pays test pour les efforts internationaux de diplomatie préventive. Ce n'est qu'après les événements tragiques dont le Rwanda a été le théâtre au début de cette année que la communauté internationale s'est dûment penchée sur la situation au Burundi. Vu les liens historiques qui unissent les deux pays et la similitude des tensions qu'ils subissent au niveau interne, il n'était que naturel de voir dans le Burundi un pays exposé aux mêmes événements tragiques ayant secoué le Rwanda. Quoique la situation au Burundi demeure fragile, la paix y prévaut grâce en partie aux mesures préventives adoptées par la communauté internationale pour aider le Burundi à ne pas suivre la voie du Rwanda.

Grâce aux consultations entre les partis politiques, engagées dans un esprit de réconciliation, l'investiture d'un nouveau président a eu lieu au Burundi et un nouveau gouvernement a été mis en place. Les efforts entrepris par la communauté internationale en matière d'action préventive au Burundi ont été encourageants, mais ils doivent être soutenus. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans un récent rapport sur le Burundi,

«Au regard des sommes exorbitantes que réclamerait une aide d'urgence si la tragédie rwandaise devait se répéter au Burundi, le prix à payer aujourd'hui au titre de la prévention semble minime.» (S/1994/1152, par. 47)

Le Secrétaire général fait remarquer dans son rapport que l'année du cinquantième anniversaire, qui, voudrais-je souligner, a commencé il y a quatre jours à minuit,

«offre ... une occasion unique de parvenir à un consensus mondial en faveur du développement, sous tous ses aspects, en tant que fondement principal de la paix et de la sécurité internationales et en tant que source d'espoir pour l'humanité dans son ensemble.» (A/49/I, par. 12)

Nous, Australiens, faisons nôtre cette opinion. Nous estimons aussi qu'une partie intégrale de la nouvelle attitude que doit adopter l'ONU pour répondre à ce défi doit mettre davantage l'accent sur le rôle que peut jouer la diplomatie préventive, sous toutes ses formes. Nous pouvons faire plus pour renforcer l'apport de la diplomatie préventive à la paix et à la sécurité internationales, et nous pouvons le faire à la présente session de l'Assemblée générale. C'est une occasion qu'il faut saisir.

M. Remírez de Estenoz Barciela (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Les débats sur le point 10 de l'ordre du jour sont probablement les plus importants de cette session. Cette importance découle précisément du fait qu'alors que nous approchons de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, le débat s'intensifie sur la questions de savoir ce que l'Organisation devrait être à l'avenir, ce que ses pouvoirs et objectifs devraient être et ce qu'elle devrait faire pour relever les énormes défis qui se poseront à l'humanité au cours des dernières années du millénaire.

Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général avec une grande attention, et elle appuie pour l'essentiel la déclaration du Président du Mouvement des pays non alignés où l'on relève beaucoup de doutes et de préoccupations que partage Cuba.

Il est impossible d'inclure dans une seule intervention les idées de grande portée figurant dans le rapport du Secrétaire général. De ce fait, nous nous bornerons à faire certaines observations nécessaires et à commenter les concepts qui nous paraissent erronés, tandis que la délégation cubaine poursuivra ses commentaires sur certains aspects de ce rapport lors de séances plénières et au sein des principales commissions de cette quarante-neuvième session.

Il est satisfaisant de trouver dans l'introduction de ce document certaines idées qui, à notre avis, devraient constituer l'essentiel du travail qu'accomplit l'Organisation à cette étape de son histoire. Nous estimons que l'intérêt accordé à la question du développement est fondamental et, à cet égard, il est approprié pour le Secrétaire général de chercher

«à dissiper l'illusion courante selon laquelle l'Organisation des Nations Unies se consacre, avant tout, au maintien de la paix.» (A/49/I, par. 1)

Mais l'Organisation est peut-être elle-même à l'origine de cette notion erronée, car, dans l'euphorie de ces quelques dernières années, elle pourrait avoir oublié la nature multi-

disciplinaire de son rôle et s'être par trop concentrée sur le maintien de la paix et les activités connexes. Nous avons noté à plusieurs reprises, avec inquiétude, qu'une énorme partie des ressources dont dispose la communauté internationale aux fins d'activités multilatérales ont été consacrées au maintien de la paix, et ce, aux dépens d'autres domaines, tels que le développement économique et social, qui devraient recevoir une attention prioritaire.

De même, il ne semble pas approprié que, comme indiqué dans le rapport, la communauté internationale soit obligée de redéfinir le concept de développement. Cette organisation n'est pas nouvelle, pas plus que sont nouveaux les problèmes économiques et sociaux affectant une grande partie de l'humanité. Pendant des décennies, l'Organisation a adopté des centaines de documents qui définissent clairement, d'une façon ou d'une autre, la nature du développement et le rôle que cette organisation devrait jouer pour rendre les bienfaits du progrès accessibles à tous et pour créer des relations économiques internationales justes et équitables.

Nous n'avons pas à élaborer de nouvelles définitions du développement ni à adopter d'autres ordres du jour qui ignorent le travail accompli au cours de décennies et qui, en outre, contiennent des concepts souvent inacceptables pour tous les États, en particulier pour ceux qui bénéficieraient le plus du développement. Nous devons être aptes à créer des conditions qui susciteront une réelle volonté politique de promouvoir le développement à l'échelle mondiale et de reconnaître que le rôle principal des Nations Unies est la gestion de la coopération internationale à cette fin, comme le rapport lui-même le souligne.

Ainsi, même si nous convenons que divers éléments qui existent actuellement dans le monde sont étroitement liés, nous ne pouvons ignorer que le développement occupe la place la plus élevée. La paix ne peut avoir lieu sans développement, comme le Secrétaire général l'a reconnu en de nombreuses occasions; sans développement, l'arrêt de la dégradation de l'environnement ne peut être garanti; sans développement, une réelle justice sociale ne peut se développer, et il ne peut y avoir de démocratie authentique — au sein des États ou entre États — sans un progrès accéléré vers le développement économique et social.

Il est surprenant que les fondements philosophiques du rapport n'accordent pas l'attention voulue aux principes consacrés dans la Charte — pierre angulaire des travaux de l'Organisation — ou à la façon dont ils seront appliqués à l'avenir. Nous sommes également surpris de voir que le rapport ne se réfère pas de manière précise au principal

objectif des Nations Unies : promouvoir la coopération internationale dans un grand nombre de domaines. Ces questions ne peuvent pas être négligées et les États Membres devraient remédier à cette omission regrettable, en particulier en cette période qui tend à préparer le terrain à des notions aussi équivoques que celle de «souveraineté limitée», lorsque l'ingérence dans les affaires intérieures d'États est de plus en plus pratiquée et lorsque des tentatives sont fréquemment faites pour remplacer la coopération par la contrainte.

Le Président du Mouvement des pays non alignés a clairement rappelé la position adoptée par le Mouvement sur plusieurs des questions les plus importantes relatives à la restructuration en cours de l'Organisation. Néanmoins, je voudrais dire que la description que donne le rapport du Secrétaire général du travail des principaux organes est également éloquente à cet égard. Par exemple, le diagramme 4 figurant à la page 5 du rapport fait ressortir le contraste entre le rythme croissant des consultations plénières informelles du Conseil de sécurité et le rythme décroissant des séances officielles du Conseil. On voit clairement pourquoi les travaux du Conseil de sécurité exigent une plus grande transparence.

De la même manière, tout au long du rapport, il est fait allusion à la restructuration du Secrétariat, et nous pensons que les mandats législatifs qu'ont fixés les organes des Nations Unies n'ont pas été respectés dans tous les cas. Nous ne devons pas perdre de vue, à cet égard, que les priorités de l'Organisation doivent être fixées par les seuls États Membres. Nous espérons que cette règle cessera d'être ignorée à l'avenir.

Il en va de même pour d'autres activités que le Secrétariat entreprend de manière autonome et qui, en réalité, tendent à créer les conditions propices à des changements que la majorité des États Membres ne souhaitent pas. Au paragraphe 383 du rapport, par exemple, il est question de discussions entre le Centre pour les droits de l'homme et le Département des opérations de maintien de la paix à propos de

«la manière dont le Centre pourrait apporter un appui accru aux opérations de maintien de la paix.» (A/49/I, par. 383)

Nous mettons en garde contre le précédent que ce type d'activités peut créer. Nous mettons aussi en garde contre les notions de ce genre qui ont actuellement tendance à se multiplier. Parmi elles, il y a l'action humanitaire préven-

tive, qui, si elle peut paraître extrêmement louable, recèle un réel danger d'ingérence qu'il convient d'éviter.

Force nous est d'appeler l'attention sur le déséquilibre qui existe dans le rapport que nous examinons ici entre les diverses activités que l'Organisation doit mener à bien. Seule une petite partie du rapport est consacrée aux activités véritablement liées au développement, et encore y interviennent des éléments concernant ce qu'on appelle l'aide humanitaire et les droits de l'homme. Par contre, pratiquement tout le texte est imprégné de diplomatie préventive et de règlement des conflits. C'est comme si, au lieu d'un rapport sur l'activité de l'Organisation pendant une année entière, nous examinions une réédition de l'«Agenda pour la paix».

Dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à ce sujet l'année dernière, j'ai dit notre inquiétude de voir le développement du tiers monde dépendre de la mise en oeuvre de nouveaux concepts censément liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons aussi exprimé notre préoccupation devant la modification des priorités maintenant que n'existait plus l'équilibre nécessaire entre maintien de la paix et obligations des Nations Unies en matière de coopération internationale pour le développement.

L'optique qui prévaut dans le rapport du Secrétaire général pour cette année pêche par un renversement identique des priorités, phénomène qui semble être devenu une constante. Le Secrétariat ne pense-t-il pas qu'il faudrait s'efforcer de favoriser la reprise d'un authentique et sérieux dialogue Nord-Sud? Le Secrétariat ne pense-t-il pas que s'il se sent en droit de donner la priorité à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix, il est en droit de la même façon d'offrir ses bons offices pour la mise en place d'un ordre économique international plus juste et plus équitable? Le développement n'est-il pas le meilleur moyen de prévenir les conflits?

Nous sommes certes d'avis qu'il faut s'efforcer d'éviter les tragédies humaines provoquées par les conflits armés. Mais aujourd'hui, le sous-développement, la misère, la malnutrition et l'absence de soins de santé adéquats coûtent bien plus cher, en termes de vies humaines, que toutes les guerres qui font rage sur notre planète.

Est-ce que la proportion de 3 pour 1 entre les ressources consacrées au maintien de la paix et aux activités connexes et celles qui servent au développement est justifiée? Il est manifeste que l'on est en train d'inverser les priorités, et la lecture du rapport, si rapide soit-elle, le prouve.

Cette équation nous amène inévitablement à évoquer une question tout à fait d'actualité. Nous voulons parler de ce que l'on a appelé la crise financière de l'Organisation. Nous ne sommes pas sûrs que l'expression soit appropriée. Ce qui existe, c'est une crise des paiements. Rien ne montre que les structures financières et les mécanismes qui les gouvernent — comme les différents barèmes des quotes-parts — soient en crise. Si nous comparons le montant des dettes de l'Organisation — qu'elle a elle-même calculé — et le montant des sommes dues à l'Organisation, on voit que ce que j'affirme est vrai. En conséquence, nous ne voyons pas la nécessité de procéder à des changements radicaux pour satisfaire quelques grandes puissances, ou encore de porter atteinte aux mécanismes en place pour discuter des questions budgétaires en empiétant sur les prérogatives de la Cinquième Commission.

D'autre part, nous ne devons pas perdre de vue que les opérations de maintien de la paix sont à l'origine des énormes dépenses de ces dernières années. Voyons d'abord si ces dépenses sont véritablement justifiées, si elles répondent vraiment aux intérêts de l'Organisation dans son ensemble, et si elles sont conformes aux priorités de la majorité des États Membres. Après seulement pourrions-nous revoir les procédures financières de l'Organisation.

Pour terminer, je voudrais parler des questions relatives au maintien de la paix. Nous constatons que nulle part dans le rapport on mentionne les principes devant régir ces mécanismes et activités connexes, à savoir le consentement des parties à un conflit, condition préalable indispensable à la mise sur pied d'une opération de maintien de la paix. Nous sommes préoccupés de voir que certains États ou groupes d'États ont de plus en plus tendance à agir avec l'autorisation du Conseil de sécurité pour régler une situation donnée — pratique que le rapport semble légitimer —, de même que la tendance à encourager les Nations Unies à penser que, par le biais d'opérations de maintien de la paix ou d'autres activités connexes, elles ont le droit d'intervenir dans des situations qui relèvent de la juridiction interne des États. Nous nous prononcerons ultérieurement sur les conséquences imprévisibles de ce procédé.

Nous avons tenu à faire quelques remarques à propos du rapport du Secrétaire général pour cette année, et plus particulièrement sur la philosophie dont il procède. Nous restons en désaccord avec le Secrétaire général sur toute une série des questions qu'il aborde et d'idées qu'il défend, mais nous le suivons sur de nombreux autres terrains. Comme toujours, nous sommes prêts à faire preuve de souplesse et à rechercher par le dialogue et la négociation entre les États Membres les points d'accord qui permettront

à l'Organisation des Nations Unies d'entamer son second demi-siècle d'existence avec une approche véritablement humaine et des priorités qui correspondent réellement aux intérêts de toute l'humanité, et non pas à une partie d'entre elle seulement.

M. Pashovski (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale ont lieu à un moment important de l'existence des Nations Unies, puisque nous sommes à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Il nous faut donc jeter un regard en arrière sur les réussites et les problèmes passés et faire le bilan. Ce faisant, il est d'autant plus nécessaire de nous concentrer sur l'avenir et de garder à l'esprit la nécessité d'adapter l'Organisation en fonction des problèmes présents et futurs.

Pendant l'année écoulée, de nouveaux progrès ont été enregistrés dans le processus de restructuration du secteur économique et social de l'Organisation et dans les efforts visant à renforcer le rôle et l'efficacité de l'ONU en matière de coopération internationale pour le développement. Désormais, on s'accorde généralement à reconnaître que la paix, la croissance économique, l'environnement, la justice sociale et la démocratie sont imbriqués et se renforcent mutuellement. La nécessité d'une approche globale et novatrice du développement bénéficie aujourd'hui d'un large appui. À cet égard, il convient de donner une importance particulière aux discussions sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'«Agenda pour le développement». Nous sommes d'avis que l'«Agenda pour le développement» devrait viser à rendre les Nations Unies mieux à même de faire face aux nouvelles réalités du développement. Il faut s'employer à trouver le moyen d'harmoniser et de coordonner les rapports qui existent entre la paix et le développement.

Les efforts visant à restructurer et à revitaliser les activités de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des exigences que je viens de mentionner, doivent être poursuivis. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies est devenue un organe international unique dans lequel toutes les questions urgentes, sur la scène politique, économique et sociale peuvent être traitées de façon intégrée. Elle a aujourd'hui des responsabilités plus grandes et joue un rôle accru. La guerre froide et la confrontation bipolaire ont pris fin mais la communauté internationale doit relever de nouveaux défis et faire face à de nouvelles menaces.

Nous sommes sûrs que la restructuration des secteurs économique et social des Nations Unies assurera un meilleur équilibre dans les activités de l'Organisation et la

rendra mieux à même de répondre de manière plus efficace aux problèmes étroitement liés au développement. Dans ce contexte, nous sommes fermement convaincus que les Nations Unies continueront d'accorder aux problèmes des pays en transition toute l'attention qu'ils méritent. Le renforcement du système des Nations Unies pour des activités opérationnelles et une coopération plus active entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sont des éléments importants de ce processus.

Tout comme l'attention accrue et la préoccupation dont fait l'objet la dimension socio-économique de la sécurité, la tendance à élargir la participation des Nations Unies à la diplomatie préventive et à la gestion des crises dont nous avons été témoins ces dernières années devrait être renforcée et encouragée. La Bulgarie a toujours reconnu et appuyé l'idée qu'il fallait faire un meilleur usage des instruments de prévention des conflits et des crises, et elle salue les progrès importants qui ont été accomplis dans ce domaine.

Un autre élément important des efforts que fait l'Organisation pour résoudre les conflits est sa participation toujours plus grande au maintien de la paix partout dans le monde. Nous saluons les mesures qui ont été prises pour renforcer sa capacité de maintien de la paix dans un monde en pleine mutation. À mesure que les opérations de maintien de la paix deviennent plus complexes, dangereuses et coûteuses, une attention toute particulière devrait être accordée à des problèmes urgents tels que le renforcement du cadre institutionnel de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, la recherche de moyens de résoudre les problèmes financiers liés aux opérations de maintien de la paix, le besoin impérieux d'assurer une sécurité accrue aux personnels de maintien de la paix.

Des progrès sensibles ont été faits dans ces domaines. Nous appuyons le développement du système des «forces et moyens de réserve», et nous déjà affecté des ressources nationales aux opérations de maintien de la paix. Nous contribuons activement aux travaux entrepris pour mettre sur pied une convention internationale qui traitera de la sécurité du personnel des Nations Unies et des personnels associés. Nous partageons la préoccupation croissante suscitée par les problèmes actuels concernant les aspects financiers du maintien de la paix. Nous nous associons donc à ceux qui ont demandé que l'on redouble d'efforts pour trouver une réponse à ces questions.

En ce qui concerne la gamme des mesures préventives et coercitives de nature à résoudre les conflits, je tiens à rappeler que la Bulgarie attache une grande importance aux questions liées à l'élaboration d'un mécanisme global pour

la mise en oeuvre de l'Article 50 de la Charte des Nations Unies. Nous sommes en faveur de l'élaboration d'un mécanisme qui permettrait d'assurer à l'ensemble de la communauté internationale un partage équitable du fardeau économique.

La coopération des Nations Unies avec les organisations régionales est un élément essentiel du nouveau système international de sécurité et de stabilité en évolution. La Bulgarie est l'un des pays qui ont lancé le processus de coopération et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et elle a toujours encouragé sa promotion. Nous souhaitons également établir un lien plus étroit entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Nous estimons qu'une interaction plus forte de ces deux organisations est possible, notamment dans le domaine des droits de l'homme, de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix après les conflits et de la consolidation des institutions démocratiques. Un bon point de départ, à cet égard, est le cadre actuel des réunions tripartites entre le Conseil de l'Europe, la CSCE et l'ONU.

Pour terminer, je voudrais souligner la grande importance que mon pays attache au processus global de réforme et d'adaptation de l'Organisation aux nouveaux défis de l'époque actuelle et réaffirmer notre attachement à ce processus.

M. Vilchez (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Nicaragua, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, souscrit pleinement aux déclarations qui ont été faites sur la question par les représentants permanents de l'Indonésie et de l'Algérie. Toutefois, dans notre déclaration d'aujourd'hui nous voudrions faire connaître la position du Nicaragua sur un document aussi important que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, dont nous le remercions.

En 1995, l'Organisation des Nations Unies aura 50 ans. Notre institution, créée à San Francisco pour «préserver les générations futures du fléau de la guerre», aura, à cette occasion, la possibilité de procéder à un examen de fond et de juger des progrès réalisés et des erreurs commises au cours de cette période historique pleine d'espoir et qui témoigne du renouveau du grand idéal de la démocratie.

La décennie des années 80 a été, en particulier, témoin d'un changement spectaculaire de nature historique, politique et sociale. Notre organisation est devenue aujourd'hui un phare qui signale un refuge sûr pour se protéger de la

tempête déchaînée par des conflits de tous ordres. Les espoirs de l'humanité se concentrent actuellement, en partie, sur notre institution.

Dans son rapport récemment publié sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général indique :

«Au cours de la période sur laquelle porte ce troisième rapport annuel, j'ai cherché à dissiper l'illusion courante selon laquelle l'Organisation des Nations Unies se consacre avant tout au maintien de la paix. En effet, depuis longtemps, ses efforts portent essentiellement sur les domaines économique et social; son action dans ces domaines revêt aujourd'hui une importance d'autant plus grande que l'origine des conflits est précisément d'ordre économique et social.» (A/49/1, par. 1)

Dans ce contexte, nous estimons que notre organisation doit reprendre avec une vigueur renouvelée sa lutte contre l'inégalité et l'injustice. L'Organisation des Nations Unies doit non seulement susciter l'espoir mais également s'acquitter de sa mission dans le domaine économique et social en oeuvrant assidûment pour réaliser une amélioration minimale des conditions d'existence de l'humanité. L'Organisation doit faire face à ce défi historique, en innovant ses méthodes, en tirant profit de façon plus efficace de l'expérience accumulée et en essayant d'optimiser la disponibilité des ressources, qui sont insuffisantes, en vue de pouvoir mener à bien trois tâches essentielles : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement économique et social et la protection de l'environnement pour les générations à venir.

Il est préoccupant de voir que, alors que les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies ont augmenté, notamment en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, l'Organisation est restée, dans le même temps, paralysée par une crise financière profonde et quasi permanente. La communauté internationale doit accorder à la question du financement un rang prioritaire, mais elle doit accompagner cette mesure urgente d'une gestion rationnelle des ressources existantes; de son côté, l'Assemblée générale doit avoir la possibilité d'évaluer l'efficacité des mesures adoptées par le Secrétaire général, en établissant une structure de responsabilité plus directe. Nous jugeons également très opportune la création d'un bureau des services de contrôle interne, dirigé par un secrétaire général adjoint.

Le caractère pluridimensionnel des activités de l'ONU est reflété par l'augmentation constante des responsabilités qui sont dévolues à ses organes et à ses institutions spécialisées. Étant donné que l'Assemblée générale joue un rôle de

plus en plus important dans les affaires internationales, il faut renforcer davantage le rôle de son président. À cette session, une des tâches les plus importantes est la restructuration de l'Organisation des Nations Unies, et, dans ce contexte, il est nécessaire de veiller à ce que la réforme et la restructuration soient envisagées de façon équilibrée et globale. Voilà pourquoi il est nécessaire d'encourager une relation plus équilibrée entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, conformément aux dispositions de la Charte.

L'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale ne cesse de s'étendre. Nous nous félicitons de la tendance croissante à l'adoption par consensus de résolutions et à une participation accrue des chefs d'État et de gouvernement au débat général de l'Assemblée générale. Il convient également de souligner l'importance de la création par l'Assemblée générale du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.

Nous sommes extrêmement heureux de voir que, dans son rapport, le Secrétaire général présente, de façon appropriée, tous les aspects pertinents de la question des droits de l'homme. Il fait état des diverses activités menées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, instance qui a pour but d'encourager et de protéger le respect intégral de tous les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Notre délégation est satisfaite de la façon dont l'Ambassadeur José Ayala Lasso s'acquitte de son mandat.

Comme l'indique le Secrétaire général, c'est au Haut Commissaire qu'incombe la responsabilité primordiale des activités en matière des droits de l'homme dans le cadre de l'ONU. Ma délégation souhaite que, dans le cadre du processus de restructuration et afin de rendre plus efficaces les efforts dans le domaine des droits de l'homme, soit engagé un processus de coordination des activités menées par tous les organes compétents et, à cette fin, que soient allouées toutes les ressources nécessaires à cette importante tâche.

L'augmentation constante des travaux du Conseil de sécurité a suscité un vif intérêt parmi les États Membres de l'ONU. Nous souscrivons à l'idée exprimée par de nombreuses délégations qu'il faut accroître la transparence des méthodes de travail du Conseil. La plupart des membres de la communauté internationale préconisent l'augmentation du nombre de membres du Conseil pour qu'il reflète les nouvelles réalités internationales.

Voilà pourquoi nous nous félicitons de la décision du Conseil de créer un groupe de travail chargé de l'examen de la question de l'amélioration de ses méthodes de travail pour qu'elles soient notamment plus transparentes. Dans ce contexte, nous souhaitons évoquer le rapport du Conseil à l'Assemblée générale qui figure dans le document A/49/2 et qui, malgré son caractère volumineux, ne semble pas un document de fond. Ce devrait être un rapport non pas descriptif, mais analytique, des questions examinées par le Conseil de sécurité, et qui contienne une évaluation détaillée des travaux des comités spéciaux du Conseil.

En 1992, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport présenté par le Secrétaire général, intitulé «Agenda pour la paix» et, en septembre 1993, a approuvé une seconde résolution sur cette question. Le Conseil de sécurité a tenu diverses séances pour examiner les propositions concrètes formulées dans le cadre de l'«Agenda pour la paix». Cet agenda a suscité de nombreuses réformes concrètes au sein du système des Nations Unies par l'adoption de mesures tangibles. Nous saluons l'adoption de ces mesures recommandées par le Secrétaire général.

Nous tenons également à souligner que nous approuvons, non sans quelque préoccupation, ce qui a été réalisé en matière de diplomatie préventive, ainsi que les initiatives prises en faveur du maintien de la paix de même que les techniques utilisées pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces opérations, quand elles sont menées de façon appropriée, donnent de bons résultats. Les crédits requis à cette fin sont minimes par rapport au coût énorme en souffrances humaines et en dommages matériels qu'entraînent inévitablement la guerre et les conflits prolongés. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir accordé la priorité à la diplomatie préventive, et espérons qu'elle pourra être renforcée davantage dans l'avenir en tant qu'instrument efficace de sécurité collective.

Nous avons accueilli avec intérêt le rapport intitulé «Agenda pour le développement», que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale le 4 mai 1994. Ce rapport a suscité un débat animé et stimulant. Pendant le débat au sein du Conseil économique et social sur cet agenda, les gouvernements ont exprimé leur volonté d'accroître l'efficacité des activités de développement des Nations Unies et de renforcer la coopération pratique en faveur de ces activités. Notre délégation estime qu'il faut viser une meilleure cohérence des critères normatifs qui régissent les activités du développement. Il s'agit d'une tâche qui ne saurait être remise à plus tard. Tous les États Membres doivent encourager fermement l'adoption d'un agenda pragmatique qui définisse les stratégies, les paramètres et les mécanismes

pouvant contribuer à réformer le système économique international en vigueur et à réaliser nombre des aspirations du monde en développement.

Nous sommes extrêmement préoccupés du fait que le problème de la dette extérieure, souci et source principale d'instabilité du monde en développement, n'ait pas été reflété comme il se doit dans le rapport du Secrétaire général. Le Nicaragua, pays fortement endetté, attache une extrême importance à cette question et estime qu'il faut accroître la participation des Nations Unies à la recherche de solutions viables à ces problèmes. Pour mettre en oeuvre l'agenda pour le développement, il faut tenir compte de l'impact de la dette extérieure des économies des pays en développement, notamment les moins avancés.

En ce qui concerne la restructuration du système des Nations Unies pour le développement, nous sommes certains que la nomination d'un Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant que conseiller du Secrétaire général pour améliorer la coordination des activités opérationnelles du développement, y compris le renforcement du rôle de coordonnateur résident et la recherche d'une plus grande cohérence dans les politiques du système des Nations Unies, donnera les meilleurs résultats.

Je voudrais maintenant évoquer une question qui, de l'avis de notre délégation, est d'importance primordiale. Mon pays, le Nicaragua, est une démocratie nouvelle, un pays et un peuple qui ont vécu la récente expérience d'un terrible conflit interne qui a ravagé notre terre pendant plus de 10 ans. Cette expérience nous a appris à avoir confiance en la réconciliation et en les vertus de la démocratie.

Dans ce contexte, nous sommes vivement préoccupés du fait que le rapport du Secrétaire général, tout particulièrement en ce qui concerne l'Agenda pour la paix, ne fait pas état de toutes les initiatives et de tous les appuis de l'ONU en faveur de nombreux pays de la communauté internationale visant à la consolidation de la paix et au renforcement de la démocratie et de ses institutions.

La consolidation de la démocratie est une composante essentielle de la diplomatie préventive et du développement économique et social. L'Organisation des Nations Unies doit être fière des efforts fructueux faits en faveur de la consolidation de la démocratie dans divers pays du monde, dont le mien.

À notre avis, nous devons renforcer et suivre étroitement les efforts de l'Organisation en faveur de la démocra-

tie et de la paix. Dans ce contexte, il convient d'évoquer l'appui de l'ONU à l'organisation de la seconde Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies, tenue en juin dernier à Managua, au Nicaragua, et qui a réuni des participants et des observateurs de 77 pays. Cela aurait été impossible sans l'appui du système des Nations Unies. Dans le plan d'action adopté par la Conférence, il a été convenu de demander au Secrétaire général d'étudier comment le système des Nations Unies pourrait appuyer la consolidation des démocraties nouvelles et rétablies. Dans les jours à venir, nous présenterons un projet de résolution à ce sujet.

Pour terminer, je tiens à dire que nous sommes satisfaits de la vision globale du Secrétaire général, fruit de sa vaste expérience de diplomate et d'homme d'État. Nous sommes d'accord avec lui quand il indique, dans son rapport, que la situation difficile que connaît l'humanité offre une possibilité nouvelle de rassembler, dans la cohérence et l'unité, les objectifs inscrits dans la Charte constitutive de l'ONU. Cette vision globale permettra à l'ONU d'améliorer son efficacité opérationnelle dans l'examen de questions multidimensionnelles qui exigent une démarche intégrée et une action multilatérale nouvelle.

À l'approche de ses 50 ans d'existence, l'ONU doit reconnaître qu'une large partie de ses démarches et des connaissances acquises à ses débuts ne sont plus valables. La nouvelle situation politique et les défis économiques et sociaux auxquels nous devons maintenant faire face au seuil du XXIe siècle exigent des décisions radicales de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Le moment est venu de lâcher les amarres et de relever ensemble le défi de la reconstruction économique et sociale mondiale.

M. Mwaungulu (Malawi), Vice-Président, assume la présidence.

M. Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République de Corée se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. D'emblée, j'aimerais exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour avoir élaboré ce document important et utile. Aujourd'hui, l'ONU est profondément engagée dans la recherche de solutions à une large gamme de questions lourdes de conséquences pour nos vies et pour l'environnement. C'est pour cette raison que ma délégation apprécie à sa juste valeur le tour d'horizon, global mais néanmoins concis, effectué par l'organisation mondiale ces 12 derniers mois.

Plutôt que d'essayer d'aborder la multiplicité de questions, d'activités et de participants évoqués dans le

rapport, je ferai quelques observations générales sur des domaines clefs, tels que le développement, l'aide humanitaire, les opérations de maintien de la paix et la situation financière de l'Organisation.

Malgré les succès considérables obtenus en matière de développement au cours des 50 dernières années, les pays en développement doivent continuellement faire face à des difficultés redoutables, comme la misère, la maladie, le chômage, la pauvreté de l'enseignement et la dégradation de l'environnement.

Si l'on veut que la communauté internationale surmonte ces difficultés, nous devons continuer à mettre l'accent sur le développement en tant que priorité absolue de l'ordre du jour mondial. Puisque le développement est un des moyens les plus efficaces de diplomatie préventive, développement et paix vont naturellement de pair.

Ma délégation constate avec plaisir que l'ONU en est venue, petit à petit, à accorder davantage d'importance à la question du développement. Le rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement» est un document des plus opportuns et importants. Nous pensons que, afin de servir de complément solide à l'«Agenda pour la paix», le rapport pourrait être amélioré à l'aide de nouvelles recommandations viables et pragmatiques.

Si chaque pays doit assumer la responsabilité principale de son développement, les efforts nationaux doivent être étayés par la coopération internationale. L'ONU est l'instance la plus appropriée et la plus apte à traiter de cette question vitale, notamment par la formulation d'une démarche globale du développement, ce dont elle est capable grâce à l'expérience, au savoir-faire et aux ressources humaines accumulés par elle dans ce domaine. En même temps, la réforme et la restructuration de l'ONU doivent être poursuivies et davantage renforcées pour lui permettre d'assumer des responsabilités nouvelles et complexes. À ce sujet, la coordination entre les organes s'occupant de développement est essentielle. Ma délégation se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de confier une nouvelle responsabilité à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour qu'il l'aide à rendre plus cohérente la politique avec l'ONU et à améliorer la coordination globale des activités opérationnelles de développement. Compte tenu du caractère global du concept de développement et du fait que ce concept est extrêmement vaste, l'ONU doit renforcer son rôle dans ce domaine en adoptant une nouvelle démarche qui réponde effectivement aux importants besoins des pays en développement.

Durant les 12 derniers mois, la communauté internationale a été témoin de plusieurs crises humanitaires massives survenues partout dans le monde. Particulièrement atroce est le génocide commis en violation flagrante des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Confrontés à des catastrophes humanitaires sans précédent causées par des conflits civils et ethniques armés et par des catastrophes naturelles, les organes compétents de l'ONU, et notamment le Département des affaires humanitaires, ont joué un rôle décisif dans l'organisation et la coordination de l'aide humanitaire apportée aux victimes. Toutefois, le rapport attire l'attention sur le fait inquiétant que plus de 30 millions de personnes de 29 pays continuent de se trouver dans une situation humanitaire d'urgence. Étant donné l'ampleur de la situation, un renforcement de la coordination entre les divers acteurs en matière humanitaire ainsi qu'en ce qui concerne les activités humanitaires, politiques et de maintien de la paix de l'ONU doit être vigoureusement encouragé. Ma délégation exhorte la communauté internationale à renforcer son aide aux populations touchées, pendant que l'ONU, par l'intermédiaire du Département des affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations, continue de s'efforcer d'accroître sa capacité à réagir rapidement et de manière cohérente.

Du fait que les opérations de secours humanitaire sont fréquemment exécutées au milieu d'un violent conflit, on se trouve devant une autre difficulté de taille : assurer une protection adéquate au personnel humanitaire. À cet égard, l'élaboration des principes et des directives opérationnelles à établir pour les programmes de secours devant répondre aux situations de conflit, travail effectué actuellement sous l'égide du Comité permanent, devrait se faire le plus rapidement possible.

Des opérations de maintien de la paix sont aussi effectuées dans des cadres plus difficiles. Étant donné que les opérations sont devenues à la fois plus périlleuses et plus coûteuses, il devient difficile de trouver des contingents et du personnel d'appui en quantité suffisante pour faire face aux tâches les plus ardues, alors même que les situations conflictuelles d'urgence exigent un déploiement rapide de personnels militaire et civil. En outre, la crise financière persistante de l'ONU, due au fait que des États Membres ne versent pas leur quote-part dans les délais prévus, retarde le remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents.

Compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles se déroulent de nos jours les opérations de maintien de la paix, il faudrait s'efforcer davantage d'utiliser la diplomatie préventive de manière efficace. Lorsque la prévention

échoue, la décision de l'ONU d'intervenir dans des conflits en cours devrait être prise discrètement et à titre prioritaire. Beaucoup plus d'attention devrait être accordée aux modalités d'intervention et aux moyens permettant de réunir les ressources nécessaires.

Enfin, ma délégation estime que toute activité de l'ONU exige au préalable, en tant que condition essentielle, l'établissement d'une base financière adéquate. Le rapport montre que, comme les années précédentes, la situation financière de l'Organisation ne s'est pas améliorée au cours de l'année écoulée. Le fait que la permanence de la crise financière a toujours été au coeur des débats à l'ONU reflète la complexité du problème. Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'imprévisibilité et l'irrégularité des contributions des États Membres font qu'il est extrêmement difficile de gérer l'Organisation de manière efficace.

En tant qu'État Membre qui reconnaît qu'il est nécessaire que le versement des quotes-parts soit effectué avec exactitude, la République de Corée partage les préoccupations dont le Secrétaire général a fait part à l'Assemblée générale au sujet de la gravité de la situation financière de l'ONU. Le gouvernement de mon pays examinera attentivement les idées proposées par le Secrétaire général pour sortir l'Organisation de la situation financière difficile où elle se trouve et fera de nouvelles observations à cet égard en temps opportun.

M. Yassin (Soudan) (*interprétation de l'anglais*) : L'objectif du rapport extrêmement utile du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation contenu dans le document A/49/1 daté du 2 septembre 1994 — fruit d'un travail laborieux — est de faire du monde un meilleur cadre de vie. On peut dire avec confiance que le rapport reflète le désir ardent du Secrétaire général de concrétiser les espoirs et les aspirations de la communauté internationale, de transcender les erreurs et les hésitations du passé, même du passé récent, et d'orienter la marche actuelle de l'humanité dans la bonne direction, vers un respect effectif et une véritable dignité de chaque être humain. La tâche étant assurément lourde et difficile, le rapport, après avoir évoqué les sommets atteints par certaines réalisations remarquables, descend ensuite au niveau des oeuvres inachevées pour finalement atterrir sur le terrain épineux des échecs cuisants dus soit au manque de ressources et d'informations nécessaires, soit à l'absence de la volonté politique nécessaire de la part de certains États Membres.

Ce rapport est donc une image fidèle de nos diverses tendances. Par conséquent, il est évident que le Secrétaire

général lui-même et l'Organisation dans son ensemble ont besoin d'un véritable cadre de coopération et de bonne volonté, exempt de comportements égoïstes de la part de ceux qui sont tenus d'agir en toute impartialité.

Le rapport insiste sur une multitude d'activités des Nations Unies qu'il est difficile d'analyser dans une déclaration limitée. Mais dans l'ensemble, nous pouvons dire sans nous tromper que sa portée essentielle est le concept plus large de l'aspect humain, un concept découlant directement des préoccupations du Secrétaire général lui-même, et qui est à juste titre reflété dans son «Agenda pour la paix» comme il le sera également dans son prochain «Agenda pour le développement». Nous saluons les efforts du Secrétaire général. Le succès ou l'échec, la bonne ou la mauvaise exécution, dérivent directement de l'attitude de ceux qui sont chargés de participer, d'évaluer et même de juger sans préjugés et de bonne foi.

Nous sommes d'accord avec la teneur du rapport, à savoir que la paix et la sécurité sont organiquement liées au développement. Mais comme le rapport l'indique à juste titre, ce dont nous avons été témoins jusqu'ici dans les activités de développement et dans nos réflexions collectives n'est pas suffisant. Pour parvenir à une paix et une sécurité authentiques, il faut avant tout éliminer les causes profondes des conflits. Un développement à long terme, dans son sens le plus large, est la seule réponse et le seul remède. Mais de même que nous reconnaissons avec le rapport que la paix, une économie prospère, un environnement sain et des sociétés bien gérées se marient pour engendrer le développement, et de même que nous reconnaissons également que la paix, la justice, les droits de l'homme et le développement sont des conditions préalables au progrès et au bien-être des nations, il importe également de s'assurer de l'universalité de leur application et de leur pratique. Certains États ne sauraient aveuglément imposer leurs interprétations et leurs applications propres de ces nobles concepts à d'autres. Dans différentes nations, on a adopté différentes applications qui sont également saines et justes. Cependant l'engagement demeure le même.

C'est dans ce contexte que nous envisageons les efforts que l'Organisation doit déployer pour réaliser et cimenter la paix et la sécurité dans le monde entier. Les préoccupations stratégiques des grandes nations, qu'elles soient militaires, économiques ou politiques, ne devraient pas dévorer les intérêts ou les aspirations des nations plus petites. Les normes démocratiques ne sauraient être imposées en bloc. Chaque nation a le droit d'appliquer la forme de démocratie qui satisfait le mieux les aspirations politiques, sociales et religieuses de ses propres citoyens. L'objectif est la contri-

bution réelle des citoyens dans le cadre de l'autonomie, de la bonne gestion et de l'obligation de rendre compte au peuple.

Qu'il me soit permis d'entrer un peu dans les détails.

Le Soudan appuie pleinement le processus continu d'une rationalisation des structures et des travaux de tous les organes des Nations Unies. Mais ce à quoi nous aspirons, c'est à la perfection aux moindres frais, aux succès sans ignorer des questions ou des domaines importants.

Le rôle de l'Assemblée générale en matière de maintien de la paix et de la sécurité devrait être renforcé afin qu'elle puisse fonctionner sur un pied d'égalité avec le Conseil de sécurité.

Quant à l'élargissement du Conseil de sécurité et à son fonctionnement, nous appuyons la contribution apportée par les pays non alignés à cet égard. En termes généraux, nous croyons que le fait d'être membre du Conseil de sécurité, permanent ou non permanent, est une responsabilité par procuration et non pas un privilège, et que le Conseil représente une balance délicate qui doit être équilibrée et non déséquilibrée, qu'il doit être une tribune devant laquelle on peut exposer clairement les attitudes et les convictions réelles de la communauté internationale tout entière plutôt qu'un sanctuaire pour ceux qui veulent gouverner le monde. Dans ce contexte nous estimons qu'il importe au plus haut point que le groupe auquel on a confié la tâche d'examiner l'amélioration des travaux du Conseil élargisse ses contacts pour inclure des organisations régionales, dont le rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité régionales est encore marginalisé. Nous sommes particulièrement préoccupés de voir le Conseil devenir de plus en plus inconsistant et opter pour des méthodes de travail clandestines.

Nous croyons que des principes directeurs stricts devraient s'appliquer à l'exécution des opérations de maintien de la paix. Les non-alignés ont apporté à cet égard une large contribution.

S'agissant des conflits régionaux, nous continuons de souligner le fait qu'une croissance économique durable et un fonctionnement équitable de l'économie mondiale sont les approches les plus appropriées. Cela apparaît clairement dans le cas des pays en développement.

L'expérience relative à la création du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme évolue encore. Le rapport lui accorde une place considérable. Alors que cette

expérience ne fait que commencer, nous continuons d'appuyer les idées présentées par les non-alignés visant à consolider le mandat du Haut Commissaire. Mais dans l'ensemble nous ne souscrivons pas à la tendance continue qui consiste à utiliser le prétexte de la protection des droits de l'homme comme excuse politique pour s'ingérer dans les affaires internes des États souverains. Le respect des droits de l'homme devrait être universel; et les droits de l'homme devraient être strictement respectés par tous les États.

Dans le rapport du Secrétaire général la situation au Soudan est décrite comme suit :

«La crise au Soudan demeure l'une des crises humanitaires les plus persistantes et les plus graves du monde.» (A/49/1, par. 355)

Nous estimons que cette déclaration est beaucoup trop généralisée, assez peu objective, plutôt inflammatoire et destinée à exercer des pressions sur le Soudan. La traduction arabe donne à la déclaration un ton plus strident encore et montre une approche subjective. Les chiffres cités en ce qui concerne le nombre des personnes qui sont mortes à la suite des hostilités, ou le nombre des personnes déplacées, sont loin de la vérité. Le total mentionné s'élève à 6 millions. La vérité est que l'entière population du sud du Soudan en temps de paix n'atteint pas ce chiffre. Il est également vrai qu'environ 3 millions d'habitants du sud sont passés au nord pour être à l'abri des traitements inhumains et du banditisme perpétrés par toutes les factions rebelles. Nous aurions préféré que l'on fasse preuve de véracité, d'exactitude et de professionnalisme dans ce genre de description.

Le rapport parle également de cas de non-coopération de la part du Gouvernement avec certaines organisations non gouvernementales qui auraient, paraît-il, fait obstruction à la fourniture d'aide d'urgence à ceux qui en ont besoin. La vérité c'est que le Gouvernement a établi une commission importante pour faciliter le travail des organisations non gouvernementales au Soudan. Il a conclu un accord couvrant chacune des organisations non gouvernementales opérant dans le pays. Il a également accédé à leur demande de choisir cinq d'entre elles pour assurer la coordination avec les autorités gouvernementales. Je voudrais confirmer du haut de cette tribune que la grande majorité de ces organisations opèrent en toute tranquillité avec toutes les autorités soudanaises concernées. Certaines, cependant, tendent à dépasser leur mandat et à se mêler des affaires internes du pays. Le Soudan n'est pas le seul exemple; des cas similaires peuvent être cités dans diverses parties du monde. L'idée de mission ne devrait pas empiéter sur le

caractère humanitaire de ces organisations. L'opinion publique de leurs propres pays d'origine ne devrait pas les empêcher de voir la réalité telle qu'elle est, sur le terrain. À cet égard, le Soudan accepte le témoignage du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations non gouvernementales.

J'estime qu'il est de mon devoir d'informer cet organe, comme mon ministre l'a déjà fait, que le Gouvernement soudanais a fait de grands progrès dans sa recherche inlassable d'un règlement pacifique de ce conflit attisé par une ingérence extérieure. Nos efforts, cependant, se poursuivront en vain si on ne nous laisse pas régler seuls nos différends. Alors que le Gouvernement soudanais a signé, de bonne foi, trois accords d'acheminement de secours au Soudan, il est temps pour le monde de condamner les mouvements rebelles qui entravent l'acheminement de l'aide alimentaire et médicale, la pillent et la confisquent. Les autorités des Nations Unies ont suffisamment prouvé ces faits. Ma délégation abordera à nouveau cette question plus tard, au cours de l'examen de ce point par la commission compétente.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres représentants qui ont remercié le Secrétaire général et son personnel pour son rapport complet sur l'activité de l'Organisation (A/49/1). Ce rapport témoigne une fois de plus des demandes croissantes adressées aux Nations Unies et au Secrétaire général.

Alors qu'à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, beaucoup d'attention était accordée à la mise au point et à l'amélioration des activités de maintien de la paix fondées sur un «Agenda pour la paix» (A/47/27), cette année nous devons une fois encore nous concentrer sur les problèmes du développement économique et social. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de corriger la fausse impression selon laquelle les Nations Unies se consacraient essentiellement au maintien de la paix. Aussi important que soit ce domaine d'activité, les Nations Unies n'atteindront leur objectif tendant à «maintenir la paix et la sécurité internationales» que si elles s'attaquent aux racines mêmes de l'instabilité. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel de nombreux conflits sont d'origine économique et sociale. Pour prévenir les conflits, il faut donc commencer par en extirper les racines. Dans ce contexte, l'Agenda pour le développement doit être au centre de nos travaux.

Dans son rapport intitulé «Agenda pour le développement» (A/48/935), le Secrétaire général nous a présenté une analyse approfondie des bases de la coopération internationale pour le développement. Les changements fondamentaux survenus dans la situation politique et dans les politiques économiques du monde en général ont créé un nouvel environnement dans lequel nous pouvons vraiment entreprendre de «dégager une nouvelle vision du développement». L'Agenda pour le développement doit compléter l'Agenda pour la paix puisqu'il existe une corrélation nette entre la paix et le développement.

Il ne saurait y avoir de paix sans développement, et sans développement nous devons faire face à une insécurité croissante et à de nombreux conflits dans le monde. Un nouveau cadre permettant de traiter des nouvelles dimensions du développement, y compris du rôle que pourraient jouer les Nations Unies, doit en effet être trouvé d'urgence.

Les dernières années nous ont fait comprendre que le développement est un processus très complexe et qu'il ne suffit pas de promouvoir seulement la croissance économique. C'est pourquoi mon gouvernement appuie vigoureusement la notion des cinq dimensions du développement déterminées et définies dans le rapport du Secrétaire général. Il faut les considérer comme faisant partie d'une conception intégrée du développement humain durable. L'additif que le Secrétaire général doit préparer devrait reposer sur ces cinq dimensions afin de parvenir à un certain nombre de conclusions opérationnelles.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général exprimé dans le rapport «Agenda pour le développement» qu'il existe un lien clair entre la stabilité politique et le développement. La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ils constituent la responsabilité essentielle des gouvernements, qui doivent créer le cadre nécessaire au développement.

Pour rendre l'Agenda opérationnel, il faut se fonder sur un esprit de partenariat reposant sur la reconnaissance d'une réciprocité des intérêts et sur la solidarité. Il faut reconnaître la diversité croissante du monde en développement et la différenciation de plus en plus large entre ses membres. Plusieurs pays en développement sont désormais des agents clefs dans l'économie mondiale et devraient jouer un rôle accru dans les efforts de coopération pour le développement. Il faut aussi reconnaître le rôle de nouveaux acteurs dans le développement, y compris des acteurs non gouvernementaux.

La lutte contre la pauvreté est un élément central de l'aide au développement. L'additif de l'Agenda pour le développement devrait accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et à l'Afrique. Des problèmes particuliers aux pays en transition devraient également être abordés.

Nombre de conférences tenues cette année et devant se tenir en 1995 traitent de problèmes liés au développement. En mai, nous avons examiné les problèmes des petits pays insulaires en développement et avons convenu d'un plan d'action. La Conférence internationale sur la population et le développement du Caire non seulement a concentré l'attention sur la question essentielle, la population, mais a aussi pu parvenir à un large accord sur l'intégration des questions de population au développement. L'an prochain, le Sommet mondial pour le développement social à Copenhague — question importante traitée cette semaine —, devra s'entendre sur une série d'engagements visant à l'élimination de la pauvreté, à l'emploi et à l'intégration sociale. Ce sont des éléments essentiels de la stabilité nationale et internationale. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing non seulement reconnaîtra le rôle important joué par les femmes dans le développement, mais, nous l'espérons, s'accordera sur des directives visant à promouvoir davantage ce rôle.

Les Nations Unies sont la seule instance où nous puissions intégrer les résultats de ces conférences pour en faire un plan d'ensemble du développement. Mais pour y parvenir, le rôle de l'Organisation en matière de développement doit être revitalisé. De nouvelles réformes visant à accroître sa pertinence dans ce domaine s'imposent. Nous attendons avec impatience le rapport supplémentaire du Secrétaire général sur l'Agenda pour le développement, dans lequel nous espérons trouver des propositions à cet égard.

En conclusion, mon gouvernement estime que le développement représente l'un des droits fondamentaux de l'homme. La paix comme assise, l'économie comme moteur du progrès, l'environnement comme base d'un développement durable, la justice comme pilier de la société, et la démocratie comme principe de bonne gestion, tels sont les fondements les plus sûrs de sa mise en oeuvre.

M. Abibi (Congo) : Le rapport portant sur l'activité de l'Organisation que nous présente chaque année le Secrétaire général nous donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru par la communauté internationale dans notre quête commune vers plus de liberté, de sécurité, de paix et de progrès social pour toute l'humanité.

Ma délégation tient d'emblée à rendre un hommage mérité à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en exprimant par ma voix notre haute appréciation de la qualité du document qui nous est soumis.

Nous sommes particulièrement sensibles au fait que, dans ce rapport, tous les aspects de l'activité de l'Organisation se trouvent cernés : depuis nos nombreux acquis, dont certains demandent à être consolidés, jusqu'aux défis encore innombrables qui restent à relever, en passant par des insuffisances, compréhensibles du reste, qui sont à surmonter. En nous présentant l'Organisation tout simplement telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle fonctionne à la veille de la célébration de son cinquantième anniversaire, le rapport nous aide à mieux saisir les limites actuelles du système des Nations Unies et met en évidence les principaux axes autour desquels devraient se focaliser nos réflexions, pour donner à notre organisation les moyens conceptuels et les modes opératoires qu'exige le relèvement des défis majeurs auxquels la communauté internationale se trouve aujourd'hui confrontée.

Pour la période couverte par le rapport, notre organisation peut se flatter d'avoir obtenu un certain nombre de résultats que ma délégation apprécie particulièrement. Au titre de ces acquis, il y a d'abord le changement historique intervenu en Afrique du Sud, avec l'éradication de l'apartheid, fait majeur dans lequel l'Organisation a investi tant d'énergie.

De même, l'action persévérante et patiente menée au Mozambique permet d'entrevoir aujourd'hui pour ce pays frère, du moins nous l'espérons, des perspectives heureuses avec la tenue d'élections libres. En Angola, la signature prochaine de l'accord de paix, grâce au remarquable travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, sera incontestablement à mettre au crédit de l'ONU.

Ces quelques succès, relevés au niveau de notre continent, nous confortent dans la conviction qu'avec une volonté politique plus affirmée des États Membres, l'ONU peut venir à bout des autres conflits absurdes qui secouent encore certains pays africains — ou ailleurs —, ce qui permettra de mettre un terme au cauchemar qu'endurent des populations innocentes, contraintes à l'errance dans leur propre pays. C'est pourquoi mon pays ne saurait souscrire aux tentatives visant à imposer le désengagement de l'ONU de certains points chauds qui, pour l'essentiel, se trouvent en Afrique. Mais mon pays est d'avis qu'il faut exhorter en même temps et de façon constante les différents protagonistes de ces conflits à faire preuve d'un grand sens des

responsabilités, en coopérant avec l'ONU à la recherche de solutions durables aux problèmes qui minent leurs pays.

Ma délégation considère que les opérations de maintien de la paix assurées par les Nations Unies, lorsqu'elles sont engagées avec précaution et conformément aux dispositions de la Charte, constituent une contribution inestimable à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous réaffirmons ici l'engagement de la République du Congo à accroître à l'avenir sa contribution en tant que pays fournisseur de contingents. Ma délégation estime par ailleurs que, dans le cadre de ces opérations, il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies renforce, dans l'esprit des dispositions du Chapitre VIII de la Charte, sa coopération avec les organismes régionaux et, dans le cas particulier de l'Afrique, qu'elle aide l'OUA à rendre plus opérationnel son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Instrument de paix, l'ONU doit aussi s'affirmer comme un facteur efficient de développement. Ma délégation est heureuse de constater qu'un consensus est en train de s'esquisser au niveau des États Membres pour, comme le fait le rapport en plusieurs endroits, dire que :

«Dans le nouveau contexte international, la sécurité ne peut plus se définir uniquement en termes de territoires et d'armements. Elle englobe aussi le bien-être économique, la préservation à long terme de l'environnement et la protection des droits de l'homme.» (A/49/I, par. 4)

C'est ce qu'a expliqué, le 27 septembre dernier, à cette même tribune le Ministre congolais des affaires étrangères quand il a déclaré :

«Ainsi, la paix et la sécurité au niveau de nos États et au plan international passent par la solution des problèmes économiques et sociaux de nos populations.» (Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 7e séance, p. 46)

Malheureusement, comme le souligne encore fort judicieusement le rapport :

«malgré de réels progrès dans les modes de règlement et de gestion des conflits, on ne voit guère apparaître d'action concertée en faveur du développement.» (A/49/I, par. 4)

Le cas de l'Afrique illustre de façon saisissante ces faiblesses en matière de solidarité internationale et de non-respect des engagements pris.

À l'heure où de grands espoirs sont nourris, à la faveur de l'annonce de la relance économique dans de nombreuses parties de notre planète, ce qui augure de la sortie prochaine de la zone de turbulence imposée par la crise que le monde a connue et qui a mis en relief la vanité des clichés des idéologies et des réponses doctrinaires en matière économique, l'Afrique se place tragiquement à l'écart de ce mouvement d'ensemble. Sa marginalisation au niveau du commerce international, de la situation monétaire, des finances, de la technologie, des communications et des échanges d'informations se confirme chaque jour davantage. Il faut ajouter à cela la diminution de l'aide publique et le fardeau de la dette extérieure, qui demeure l'une des plus graves entraves aux efforts déployés par les pays africains pour mobiliser les ressources nécessaires au développement. Au total, la situation socio-économique de l'Afrique reste préoccupante.

Malheureusement, la lecture du rapport est loin de nous rassurer, dans la mesure où elle confirme une tendance négative : les ressources consacrées aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement continuent de baisser tragiquement. Ma délégation lance donc un appel aux pays donateurs pour qu'ils mettent en place un mécanisme de financement plus stable et travaillent résolument à la concrétisation des engagements pris. En définitive, le problème qui se pose ici est celui qui est énoncé avec pertinence dans le rapport et à la formulation duquel ma délégation souscrit totalement :

«L'Organisation des Nations Unies se doit de donner une vigueur plus grande à l'action qu'elle mène en faveur du développement économique et social.» (Ibid.)

En cette fin du XXe siècle, avec la disparition de la guerre froide et avec les énormes potentialités offertes par la science et la technologie, l'humanité a les moyens d'inaugurer une ère nouvelle fondée sur un développement humain durable pour tous et partout. Comme le souligne le rapport, nous sommes d'avis que, en tant que :

«Instance de concertation ... instrument de coopération et de décision, catalyseur de l'action multilatérale, l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à donner naissance au consensus nécessaire à l'échelle mondiale.» (A/49/I, par. 9)

pour atteindre cet objectif. C'est en cela que l'Organisation constitue un espoir pour l'avenir de petits pays comme le mien, qui luttent avec toute leur énergie pour échapper à la fatalité de la pauvreté absolue et occuper la place qui leur revient au sein de la communauté internationale.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège de prendre la parole devant l'Assemblée au sujet du rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Ma délégation attache une grande importance aux travaux des Nations Unies, qui représentent le plus grand espoir pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour le renforcement de la coopération internationale en faveur d'une croissance économique et d'un développement social souhaitables dans un environnement sain et durable.

Je tiens à féliciter notre très compétent Secrétaire général de ses efforts et de la détermination dont il fait preuve pour améliorer l'efficacité et l'efficience de notre organisation. J'aimerais aussi déclarer que ma délégation appuie la position des pays non alignés, qui a été présentée de façon compétente par mon collègue, le représentant de l'Indonésie. J'aimerais toutefois faire quelques commentaires sur certaines des questions soulevées.

Les changements rapides et profonds enregistrés sur la scène internationale font qu'il est nécessaire que les membres de l'Assemblée renouvellent leur engagement envers les objectifs des Nations Unies tels que définis par les pères fondateurs. La guerre froide est heureusement terminée, et une nouvelle occasion de réaliser les buts et principes des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte de l'Organisation, se présente à nous.

Néanmoins, le monde de l'après-guerre froide est, malheureusement, témoin de plusieurs conflits extrêmement graves, parfois de nature ethnique ou tribale, dans certaines régions du monde. L'ONU a plusieurs fois été appelée à jouer un rôle prépondérant dans le règlement ou la gestion de ces conflits. Malheureusement, les États Membres n'ont pas toujours fourni les ressources correspondant à l'autorisation du lancement d'opérations de maintien de la paix ou d'efforts de rétablissement de la paix. En outre, nombre de ces conflits ont pris une ampleur et une complexité telles qu'ils comportent de graves conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, ma délégation estime que l'Organisation doit persévérer dans sa tâche afin de promouvoir des solutions durables pour ces conflits, où qu'ils se produisent. Notre organisation ne peut pas simplement se retirer de la

Somalie, par exemple, ou du Libéria et rester en même temps en Bosnie, à Chypre, au Liban et ailleurs. La paix est réellement indivisible, et la quête de cette paix est la responsabilité collective de tous.

Les États Membres devraient faire montre d'une volonté politique renouvelée pour appuyer l'action du Secrétaire général dans sa recherche de la paix et de la sécurité, de la croissance économique et du développement social, bases nécessaires à la solidarité humaine et internationale, réclamées par le Secrétaire général dans l'«Agenda pour la paix» comme dans l'«Agenda pour le développement». Pour nous, il ne peut y avoir de paix sans développement durable.

Ma délégation appuie l'appel lancé par le Secrétaire général aux Membres de l'Organisation pour qu'ils s'acquittent rapidement des contributions mises en recouvrement et destinées au fonctionnement de l'Organisation. Le prompt règlement des contributions mises en recouvrement doit être considéré par chacun de nous comme une priorité, le but étant de renforcer l'efficacité de l'Organisation et de faciliter le fonctionnement des organes de l'ONU et nombre de ses activités. Les bonnes intentions et les programmes d'action d'ensemble ne peuvent être efficaces que s'ils sont appuyés par les ressources financières nécessaires provenant des États Membres. Si chacun doit veiller à respecter scrupuleusement les principes du respect mutuel de l'égalité et de la souveraineté des États, les droits de tous les États de participer effectivement aux délibérations et au mécanisme de prise de décisions des Nations Unies sur des questions d'intérêt mondial et régional doivent être contrebalancés par leurs responsabilités et leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation. Les difficultés financières de l'ONU, dont le Secrétaire général a fait état récemment, exigent l'urgente attention de tous les États Membres.

Ma délégation a fait précédemment des observations sur les réformes à apporter au Conseil de sécurité et a déjà émis des suggestions sur l'examen de la composition et du fonctionnement du Conseil. Nous continuerons à contribuer de façon constructive au débat et aux consultations en cours sur la réforme du Conseil de sécurité et les questions connexes. Plus précisément, la démocratisation et la transparence de son fonctionnement doivent rester la pierre angulaire du processus de réforme, non seulement au Conseil de sécurité mais en d'autres instances de notre organisation.

Les Nations Unies, qui fournissent une tribune pour le dialogue destiné à désamorcer plusieurs foyers de tension dans le monde, restent un véritable catalyseur des efforts

déployés pour maintenir la paix et la sécurité par l'application des droits de l'homme fondamentaux. La Charte des Nations Unies, qui consacre les principes essentiels à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, a besoin de l'appui de tous les États Membres en ce tournant de siècle et au-delà. Ma délégation pense donc que chacun de nous a une part de responsabilité dans le renforcement de notre organisation. C'est indispensable si on veut qu'elle soit mieux à même de réaliser les objectifs de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un environnement politiquement stable et économiquement sain.

Ma délégation appuiera toute action accrue visant à renforcer la coordination et la coopération entre les principaux organes des Nations Unies. En particulier, nous sommes favorables à un élargissement du processus de consultation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur toutes les principales questions d'intérêt commun. Ma délégation appuie la suggestion selon laquelle le Conseil économique et social devrait se voir confier un rôle plus actif dans les nouveaux efforts destinés à soutenir le développement économique et social, comme envisagé dans le rapport du Secrétaire général.

L'action entreprise actuellement au sein du système des Nations Unies pour améliorer la coordination et la coopération internes, de façon à éliminer le gaspillage et à utiliser plus efficacement les ressources disponibles à la mise en oeuvre des programmes et des projets approuvés, devrait être encouragée et soutenue. À cet égard, nous louons les efforts déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs, et nous leur demandons instamment d'intensifier ces efforts.

Enfin, ma délégation estime que les Nations Unies pourraient être davantage renforcées par un engagement et une action renouvelés de notre part à l'appui des objectifs de l'Organisation tels qu'énoncés dans la Charte ainsi que de la conception d'une responsabilité mondiale partagée et d'un nouveau partenariat dans le domaine du développement. Nous sommes persuadés que, moyennant la volonté politique nécessaire et un engagement renouvelé envers le principe de la solidarité humaine, la paix et la sécurité internationales, la croissance économique et le développement durable dans un environnement sain peuvent être réalisés sous l'égide d'une organisation revigorée; entre-temps, nous devrions continuer d'axer notre action et la priorité sur le maintien de la paix, la diplomatie préventive, les mécanismes appropriés pour le règlement des conflits, et l'édification de la paix.

M. Zawels (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation de l'Argentine se félicite que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation soit de nouveau débattu à l'Assemblée générale. Les rapports qui nous sont fournis par le Secrétaire général depuis plusieurs années nous aident à réfléchir sur les tâches de l'Organisation. Dans ce contexte, nous tenons tout particulièrement à mettre l'accent sur le document qui nous a été présenté cette année par le Secrétaire général. Nous en apprécions non seulement la forme, qui comprend des tableaux et des graphiques fondés sur des statistiques, mais également l'optique globale, qui souligne le rapport existant entre le développement économique et social et la question de la paix et de la sécurité internationales.

Pour accomplir les tâches qui lui sont confiées, toute organisation doit pouvoir compter sur les ressources nécessaires et suffisantes. Ces dernières années, nous avons pu constater que l'Organisation des Nations Unies souffre d'un manque chronique de ressources financières, qui entraîne une crise persistante décrite par le Secrétaire général comme étant sans précédent. Il est évident que la cause principale de cette crise tient au fait que les États Membres ne règlent pas leurs contributions intégralement ni ponctuellement. De l'avis de la République argentine, cette crise devrait être analysée en profondeur. Ce n'est qu'en étudiant tous les éléments de la crise qu'il sera possible de trouver les solutions appropriées à chacun des aspects du problème. Nous pensons qu'il s'agit là d'une question prioritaire car, si aucune solution n'est trouvée à ce problème, les différentes tâches de l'Organisation risquent d'être sérieusement compromises, aussi bien dans le domaine du développement social et économique que dans celui de la paix et de la sécurité internationales.

La Charte des Nations Unies assigne un rôle primordial à l'Organisation en matière de développement économique. Pour la République argentine, le mandat de l'Organisation à cet égard porte sur deux domaines étroitement liés. D'une part, l'Organisation constitue une tribune exceptionnelle pour le débat et la sensibilisation de la communauté internationale à l'égard des problèmes économiques internationaux. En ce sens, les accords conclus — par exemple lors de la session extraordinaire du Groupe des Dix-Huit, du sommet de Rio et de la Conférence du Caire — constituent indubitablement autant de jalons dans la définition des orientations de politique générale qui devraient régir les activités économiques internationales.

Malheureusement, les indicateurs du monde réel font ressortir que nous nous éloignons de plus en plus du genre de monde que nous prétendons édifier ici, dans ces encein-

tes. Nous estimons qu'une grande partie des problèmes économiques internationaux pourraient se régler si chacun des pays ici présents honorait les engagements contractés.

Le débat consacré à un «Agenda pour le développement» constitue une occasion supplémentaire de concrétiser, dans une perspective globale, réaliste et pragmatique, les dispositions adoptées dans les documents précités.

Deuxièmement, l'ONU et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement occupent un rôle central dans la coopération pour le développement en favorisant, au moyen des activités opérationnelles du système, des programmes concrets de coopération économique pour le développement, qui constituent un élément crucial pour le monde en développement dans son ensemble.

L'Argentine constate avec une vive préoccupation la réduction du niveau des contributions que subit le système tout entier, et nous espérons que les négociations qui se déroulent dans le cadre du processus de restructuration du système économique et social de l'ONU permettront de disposer à l'avenir de façon prévisible de ressources suffisantes pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter avec efficacité de son mandat dans ce domaine.

Dans le domaine social, la République argentine accorde une importance particulière à la protection et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, parce que nous sommes profondément convaincus qu'il sera pratiquement impossible à la communauté internationale de vivre en paix tant que les derniers vestiges de l'oppression des peuples du monde n'auront pas été éliminés. En réalité, il est difficile de trouver une crise internationale qui ne contienne pas un élément de violation des droits de l'homme.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre attachement au renforcement du mécanisme de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, notamment du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

La République argentine accorde une grande importance, notamment dans le cadre du cinquantenaire des Nations Unies, à l'organisation de réunions de haut niveau destinées à revoir les questions de développement économique et social. Dès lors, nous insistons sur l'importance des réunions qui doivent se tenir prochainement, telles que le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence mondiale sur les femmes. À cet égard, il convient de rappeler que mon pays a eu le plaisir d'organiser récemment la sixième conférence régionale sur l'intégration de la

femme dans le développement économique et social dans la ville de Mar del Plata, réunion préparatoire dans le cadre de l'Amérique latine et des Caraïbes de la Conférence de Beijing.

Nous avons mentionné plus haut le lien étroit qui existe entre la paix et le développement. La République argentine estime que l'Organisation des Nations Unies possède à cet égard un potentiel énorme avec toutes ses activités opérationnelles de développement. Toutefois, il existe un domaine où l'on peut encore améliorer la présence du système : il s'agit du lien qui existe entre la phase des situations d'urgence et celle du relèvement préalable au développement.

À cet égard, la délégation argentine présentera à l'Assemblée pour examen au cours de la présente session et au titre du point 37 de l'ordre du jour, «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies et des secours en cas de catastrophe, y compris l'assistance économique spéciale», l'initiative du Président de la République argentine, M. Carlos Menem, intitulée «Casques blancs». Les dispositions de cette proposition sont les suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne le mandat, les pays constitueraient des corps nationaux de volontaires extrêmement compétents en matière d'assistance technique pour faire face aux situations d'urgence et assurer le suivi dans le relèvement et le développement. Ces corps de volontaires seraient mis à la disposition du Secrétaire général afin de participer à des opérations de secours d'urgence.

Deuxièmement, s'agissant des aspects institutionnels, il faudrait tirer parti des mécanismes multilatéraux existants. L'Organisation des Nations Unies dispose, avec le Département des affaires humanitaires, d'un excellent mécanisme de coordination, et avec le corps des volontaires des Nations Unies, d'un instrument opérationnel parfait. Cette proposition tend à optimiser son utilisation.

Troisièmement, concernant les aspects financiers, chaque pays serait responsable du financement, et le secteur privé de chacun d'eux serait invité à y participer.

Nous espérons, par cette proposition concrète opérationnelle qui optimise le potentiel de la force de travail des volontaires, pouvoir contribuer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de relèvement et de développement qui touchent un nombre croissant de pays, à la suite de catastrophes naturelles ou de désastres provoqués par l'homme.

Nous aborderons enfin — et brièvement puisque nous reprendrons ce point lors du débat sur le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale — le rôle de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a un rôle prépondérant à jouer dans la mise en oeuvre du système de sécurité collective, par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix et par ses missions de bons offices ou ses missions d'établissement des faits.

La République argentine souligne le travail accompli dans ce domaine par le Secrétariat de l'Organisation, notamment pour faire face à une demande croissante de personnel et d'équipement destinés aux différentes opérations de maintien de la paix en cours, et aussi pour restructurer son organisation interne.

La participation active de l'Argentine au maintien de la paix nous permet d'apprécier tout particulièrement le travail accompli par le Secrétariat. L'Argentine contribue à cet effort non seulement en fournissant des troupes et des unités spécialisées, mais également en mettant à la disposition du Secrétariat un personnel militaire et en proposant des mesures concrètes pour organiser certains des systèmes en cours, comme, par exemple, dans le cas du système de transport aérien. Dans ce contexte, l'Argentine appuie également le système des forces de réserve, car elle estime qu'il serait extrêmement utile à l'avenir.

Je ne puis manquer de mentionner la question de la sécurité du personnel qui participe aux opérations de maintien de la paix. L'Argentine rend hommage aux hommes et aux femmes qui ont donné leurs vies dans l'accomplissement des tâches qui leur ont été confiées par l'Organisation des Nations Unies. Nous lançons à ce propos un appel aux États afin qu'ils fassent leur possible pour faire adopter par cet organe le projet de convention sur la sécurité du personnel qui a été élaboré par le Groupe de travail de la Sixième Commission.

M. Pierre (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : L'évolution rapide de la situation internationale actuelle continue de placer l'Organisation des Nations Unies face à toute une série de défis, mais elle lui offre aussi de nouvelles possibilités. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, au cours de l'année écoulée, l'Organisation s'est activement employée à traiter les multiples et graves événements et questions d'ordre mondial qui exigent des mesures urgentes et une collaboration internationale. Si la capacité de réponse de l'Organisation est évidemment moins paraly-

sée aujourd'hui par des obstacles tels que ceux jadis nés des rivalités idéologiques de la guerre froide, son action est néanmoins limitée par diverses contraintes. Pourtant, en dépit de cela, il est incontestable que l'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts concertés pour répondre aux demandes pressantes qui lui sont adressées.

Un élément encourageant dans le rapport présenté cette année est l'accent mis sur le caractère multidimensionnel de la paix et de la sécurité internationales, dont on considère aujourd'hui à juste titre qu'elles englobent le bien-être économique, la durabilité écologique, la démocratie et la protection des droits de l'homme. Nous notons avec satisfaction que les questions économiques et sociales occupent une place de plus en plus importante dans l'ordre du jour international et dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, où l'on admet l'existence d'un lien indissoluble et d'une relation symbiotique entre la paix et la sécurité internationales et le développement. Le Secrétaire général souligne dans son rapport que

«l'Organisation accorde une attention de plus en plus grande au développement, comme fondement de la paix.» (A/49/1, par. 1)

Nombreux parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont ceux qui conviennent que la structure actuelle de l'ONU, conçue à l'origine il y a près d'un demi-siècle pour traiter les concepts traditionnels étroits de la paix et de la sécurité internationales, n'est plus adaptée aux réalités mondiales qui obligent aujourd'hui l'Organisation à traiter d'innombrables questions et événements complexes et sans précédent.

Au cours de l'année écoulée, des progrès considérables ont été accomplis dans les débats et les décisions portant sur la réforme et la restructuration de l'Organisation afin d'en accroître l'efficacité.

S'agissant du Conseil de sécurité, les débats intenses et très constructifs qui ont porté sur la structure et le fonctionnement de cette instance ont été encourageants et positifs et augurent bien de l'avenir. Il faut espérer que l'on parviendra à des résultats concrets et rapides en s'appuyant sur l'avis général que le Conseil devrait être élargi, plus démocratique, plus transparent et plus représentatif des Membres actuels de l'ONU. En fait, des mesures positives ont déjà été appliquées pour rendre son fonctionnement plus transparent, et il apparaît que l'Assemblée générale joue un rôle plus actif dans l'examen du fonctionnement du Conseil.

Face à l'inquiétude croissante de la communauté internationale concernant la question des droits de l'homme, l'Organisation a cherché à accroître son efficacité vis-à-vis de cette question en créant le poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme. Il est probable que cette décision incitera l'ONU à promouvoir activement la jouissance des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, qui constituent la base d'un développement axé sur l'homme.

L'Agenda pour le développement, qui a été envisagé comme une réponse, et, en fait, un complément nécessaire à l'Agenda pour la paix lancé en 1992, a fait l'objet de consultations intensives au cours de l'année écoulée. Les auditions mondiales sur le développement ont donné lieu à des réactions positives de la part de la communauté internationale et permettront sans aucun doute de rendre compte des nombreuses préoccupations et propositions qui figureront par la suite dans l'Agenda pour le développement. Il faut espérer que l'Agenda pour le développement fournira les principes et les directives de base qui permettront à la communauté internationale d'adopter une approche intégrée et dynamique à l'égard de la promotion d'un développement axé sur le progrès durable de l'homme en tant qu'objectif ultime.

Au cours des débats sur ce sujet, il a été maintes fois souligné que l'ONU devait améliorer ses propres structures et opérations internes pour promouvoir réellement le nouveau concept de développement durable, qui englobe diverses questions interdépendantes, ce qui pourrait entraîner des doubles emplois et un gaspillage inutile de ressources rares. Il a été largement reconnu que des politiques et des approches plus cohérentes et plus coordonnées s'imposaient pour rationaliser les travaux de l'Organisation dans ce domaine vital. La décision du Secrétaire général de confier à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement la responsabilité de renforcer la coordination pour les activités opérationnelles en faveur du développement était une réponse directe à ces appels.

On ne peut en effet que se féliciter qu'en dépit de lourdes contraintes financières et d'un manque cruel de ressources pour le développement, l'ONU démontre sa volonté d'élargir et de renforcer ses activités dans le domaine du développement économique et social, reconnaissant par là de façon évidente que le développement est la condition *sine qua non* de l'instauration d'une paix et d'une sécurité internationales durables. La tenue l'année dernière de plusieurs conférences internationales sur des questions de développement pertinentes confirme par ailleurs cet engagement international. Il faut sincèrement espérer que les résultats et les conclusions auxquels parviendront ces conférences bénéficieront d'un engagement mon-

dial continu et qu'il en découlera ainsi des résultats positifs à long terme.

Si l'Organisation des Nations Unies a poursuivi sans relâche et de façon active, dans le domaine humanitaire et du maintien de la paix, ses activités nécessitées par l'émergence de nombreux conflits internes et de situations d'urgence aux dimensions mondiales, elle a également déployé d'intenses efforts pour maintenir son rôle en matière de diplomatie préventive et de maintien de la paix. Les nombreuses opérations de maintien de la paix et les activités de secours entreprises l'année dernière continuent de peser sur les ressources limitées de l'Organisation. Il s'agit toutefois d'une responsabilité vitale que la communauté internationale ne peut ni ne doit esquisser.

La diplomatie préventive et le maintien de la paix devraient être une priorité pour l'Organisation des Nations Unies puisqu'ils permettent d'empêcher des souffrances humaines et un gaspillage inutile et non souhaitable de toutes les ressources. L'issue fructueuse de la diplomatie préventive et de l'établissement de la paix, qui ont des composantes politiques, économiques et sociales, devrait éviter le déclenchement de conflits et la nécessité qui en découle d'opérations de maintien de la paix coûteuses.

Pour en venir à un aspect plus positif, le monde a été heureux de constater les progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient et la reconnaissance par les Membres de l'ONU des lettres de créance d'Israël. L'entrée d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale à l'Organisation des Nations Unies a été un autre événement marquant de l'année. Il faut sincèrement espérer que cet esprit de coopération et de conciliation et la promotion de la démocratie au niveau mondial continueront de s'intensifier et qu'ils contribueront à l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation.

À l'approche du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, tous les États Membres devraient s'engager à nouveau à contribuer à la renaissance d'une organisation dont l'objectif ultime est le bien-être de tous les peuples. Face au processus de mondialisation rapide et d'interdépendance croissante entre les nations, nous devrions oeuvrer résolument au renforcement de la coopération internationale et à l'adoption d'une approche intégrée et dynamique pour traiter les causes profondes des conflits afin d'instaurer une paix et une sécurité durables. La communauté internationale se tourne de plus en plus vers l'ONU pour lui demander de régler les problèmes d'ordre mondial. Cette organisation ne saurait toutefois y parvenir sans un engagement ferme de la part de tous les États

Membres. Gardons-nous de toute suffisance et efforçons-nous plutôt d'oeuvrer inlassablement à la réalisation de progrès plus tangibles.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : La coutume veut que l'Assemblée prenne note du rapport du Secrétaire général. Si je n'entends pas d'objections, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sreenivasan (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation du Pakistan a cessé de surprendre. L'attention qu'elle focalise sur l'Inde est devenue quelque peu excessive et ses arguments manifestement trop intéressés. L'extrait de la déclaration du représentant du Pakistan sur l'Inde a été puisé dans les paragraphes 541 et 542 du rapport du Secrétaire général, figurant dans le document A/49/1. Il n'est toujours pas clair pour ma délégation comment le Secrétaire général a pu tirer la conclusion suivante :

«Malgré cela, la tension au Jammu-et-Cachemire a considérablement augmenté ces dernières années.»
(A/49/1, par. 541)

Les membres de l'Assemblée se rappelleront que cette affirmation plutôt rapide, couvrant une assez longue période, n'apparaissait nullement dans le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session.

La réponse de mon gouvernement à cette conclusion assez surprenante, dans le rapport du Secrétaire général, a été faite dans une déclaration du porte-parole officiel du Gouvernement indien, en date du 24 septembre 1994. Il a dit :

«Nous prenons acte de la référence du Secrétaire général à l'accroissement de la tension au Jammu-et-Cachemire. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, et cela a été reconnu par des observateurs impar-

tiaux, cette situation est due entièrement au parrainage par le Pakistan du terrorisme, du militantisme et de l'extrémisme d'un côté à l'autre de la ligne de contrôle.»

Le porte-parole a poursuivi :

«Le Gouvernement indien attend du Gouvernement pakistanais qu'il fasse montre de sincérité pour trouver une solution pacifique en s'abstenant de parrainer le terrorisme de part et d'autre de la ligne de contrôle et en retournant à la table de négociation pour entamer un dialogue bilatéral.»

Le représentant du Pakistan a affirmé qu'il existe une menace à la paix et à la sécurité. Je lui demanderais de se référer aux déclarations répétées du Ministre pakistanais de la défense écartant l'éventualité d'une guerre. Les mêmes propos ont été tenus par des représentants de haut rang des forces armées du Pakistan. Est-il nécessaire de dire que l'éloquence du Pakistan à cette Assemblée générale est quelque peu différente?

Ce qui est dissimulé est la visée illégale du Pakistan sur le territoire indien. À cet effet, le Pakistan a eu recours à la guerre — et au terrorisme, de son propre aveu — ainsi qu'aux sophismes et chicaneries.

En Inde, nous ne succomberons à rien de tout cela. Nous avons tendu la main de l'amitié au Pakistan. À plusieurs reprises, nous avons proposé un dialogue bilatéral au Pakistan. Nous avons constamment souligné le fait que l'Accord de Simla de 1972, signé par le Président Bhutto, du Pakistan, et le Premier Ministre de l'Inde, Indira Gandhi, reste tout à fait valable et est le seul cadre viable, mutuellement accepté, permettant un tel dialogue bilatéral en vue de surmonter les divergences.

Pour la reprise du dialogue, le Pakistan n'a qu'à proposer le lieu et la date, en Inde ou au Pakistan, en vue d'une rencontre. Celui-ci ne requiert ni intervention internationale, ni résolution, ni nouvelles modalités. Cela serait contre-productif.

M. Akram (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Notre collègue de l'Inde a cherché à nier ce que l'Inde fait actuellement sur le terrain au Cachemire. Il a mis en cause le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général est objectif et tout à fait véridique. L'inexactitude vient de New Delhi. La situation entre l'Inde et le Pakistan est tendue car, durant les cinq dernières années, l'Inde a envoyé une armée de plus d'un

demi-million d'hommes au Jammu-et-Cachemire. Cette armée est engagée dans une campagne de répression et de génocide contre le peuple cachemirien innocent.

Le Ministre pakistanais de la défense a indiqué qu'il n'existe aucune menace de guerre car le Pakistan a fait preuve de retenue malgré les provocations de l'Inde auxquelles il s'est refusé de répondre. C'est pourquoi il n'y a pas de menace de guerre. Au mois d'août, les forces indiennes, le long de la ligne de front, ont commis 142 violations de la ligne de cessez-le-feu. Cela est confirmé par le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

La presse indienne fait état de meurtres quotidiens. M. Banyal, du *Hindustan Times*, en date du 13 octobre, en donne un exemple :

«Pas un jour ne passe sans qu'une vingtaine ou une trentaine de personnes ne soient tuées dans la vallée ou dans d'autres régions de l'État du Jammu-et-Cachemire.»

Le 15 août, le Premier Ministre indien a menacé le Pakistan de terminer la tâche inachevée en reprenant de force l'Azad-Cachemire. Cette déclaration constituait pratiquement une menace de guerre contre le Pakistan, et cependant mon collègue de l'Inde affirme qu'il n'y a pas de menace à la paix. Le Secrétaire général a raison; le représentant de l'Inde est dans l'erreur.

L'Inde reproche au Pakistan de provoquer la tension par le terrorisme. Mais la lutte cachemirienne contre une armée indienne forte d'un demi-million d'hommes n'est pas du terrorisme. Les Cachemiriens ont droit à la légitime défense dans le cadre de l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Il s'agit là de leur droit naturel, inné, et nul ne peut les en priver. L'Inde est responsable du terrorisme d'État contre le peuple cachemirien, et le Pakistan condamne ce terrorisme d'État auquel recourt l'Inde. Le Pakistan a proposé de faire surveiller la ligne de contrôle par l'UNMOGIP. Nous avons proposé de renforcer le Groupe d'observateurs militaires en portant de 35 à 200 le nombre d'observateurs. J'espère que l'Inde pourra accepter cette proposition afin que ses allégations sur l'assistance qui serait apportée aux Cachemiriens à travers la frontière pourront être vérifiées par ces observateurs.

Quiconque veut visiter l'Azad-Cachemire ou toute région du Pakistan est libre de le faire. J'espère que l'Inde peut en dire autant à propos du Jammu-et-Cachemire qu'elle occupe.

Si quelque chose va mal en Inde, l'Inde en accuse le Pakistan. Récemment, un éminent chef de l'opposition indienne a prétendu que le Pakistan avait expédié des rats contaminés au Cachemire pour y répandre la peste. On voit à quel point les esprits sont déformés en Inde.

L'Inde propose un dialogue bilatéral au Pakistan et refuse l'intervention de toute tierce partie. Mais les deux seuls accords conclus entre l'Inde et le Pakistan — celui relatif au différend de Rann of Kush et le Traité sur les eaux de l'Indus — l'ont été grâce à l'intervention de tierces parties. Aucun différend important entre l'Inde et le Pakistan n'a jamais été réglé par des moyens bilatéraux. Par le biais du bilatéralisme, l'Inde veut tout bonnement l'hégémonie, le diktat indien. Et le Pakistan n'est pas prêt à se soumettre au diktat indien.

L'Inde parle de bilatéralisme. Dix séries de négociations ont eu lieu en 1972 et sept entre 1990 et 1993. À chaque série de négociations, l'Inde a affirmé que le Jammu-et-Cachemire faisait partie intégrante de l'Inde et qu'il n'y avait pas à revenir là-dessus. La position de l'Inde est en soi contradictoire. Si l'Inde est prête à parler du différend du Jammu-et-Cachemire, c'est que cette région ne fait pas partie intégrante de l'Inde. Que l'Inde le dise franchement, qu'elle cesse sa guerre contre le peuple cachemirien et nous pourrions reprendre les négociations, arriver à un accord, faire la paix avec l'Inde, nous serrer la main en toute amitié et apporter la prospérité à plus d'un milliard de gens. Mais que l'Inde cesse ses massacres au Cachemire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée en a terminé, à ce stade, avec l'examen du point 10 de son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 55.